



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



COUR DES COMPTES



CHAMBRE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

**AUDIT DE LA STRATEGIE GENRE DU PROGRAMME D'AMELIORATION DE
LA QUALITE, DE L'EQUITE ET DE LA TRANSPARENCE DU SECTEUR DE
L'EDUCATION ET DE LA FORMATION**

GESTIONS 2012-2018

PROJET DE RAPPORT DEFINITIF

Rapporteur :

Monsieur Boubacar TRAORE, conseiller référendaire,

Assistants de vérification :

Madame Aïta NDOYE

Monsieur El Hadji Mathiam THIOUB

Juillet 2021

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	3
INTRODUCTION.....	4
I- PRINCIPALES CONSTATATIONS	11
1-1 Accès des filles aux filières scientifiques	11
1-2. Promotion des femmes aux postes de responsabilité.....	13
1-3. Violences basées sur le genre (VBG) à l'école.....	16
1-4. Formation des enseignants au concept de genre	18
II- LES LIMITES DE LA STRATEGIE GENRE DU PAQUET EF	19
2.1- Equipement des infrastructures scolaires.....	19
2.2. Prise en charge des apprenants porteurs de handicap.....	21
2.3. Le genre dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.....	24
2.4. L'état civil dans la stratégie	Erreur ! Signet non défini.
2.5. Collaboration intra et inter-sectorielle	Erreur ! Signet non défini.
III- FACTEURS EXPLICATIFS.....	28
3-1. La planification.....	28
3-1.1. La conception de la stratégie du genre du PAQUET /EF	28
3-1.2. Modèle logique du programme.....	29
3-1.3. La place des filles dans la stratégie genre	30
3-2. Création des bureaux genre	32
3-3. Stratégies de financement.....	34
3-4. Le suivi-évaluation de la stratégie	36
3-4-1. Disponibilités des données.....	36
3-4-2. Indicateurs et résultats.....	37
3.4.3- Valeurs de références, cibles et résultats	40

AVERTISSEMENT

Conformément aux dispositions de l' article 49 de la loi organique n° 2012-23 du 27 décembre 2012 sur la Cour des Comptes, le présent rapport définitif portant sur l'audit de la Stratégie genre du Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence de l'Éducation et de la Formation du Ministère de l'Éducation nationale pour la période 2012-2018 a été adopté par la Chambre des Affaires administratives de la Cour des Comptes en sa séance du 07 juillet 2021 à la majorité de ses membres, sur le contenu du rapport provisoire présenté par Monsieur Boubacar TRAORE, conseiller référendaire, rapporteur, au vu et compte tenu, des réponses et observations des responsables de la gestion contrôlée et avec l' assistance de Maître Ngoné Diop Sy, greffier de la chambre

INTRODUCTION

La chambre des Affaires administratives a adopté, en sa séance du 07 juillet 2021, le rapport définitif relatif à l'audit de la mise en œuvre de la Stratégie genre du Programme d'Amélioration, de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence dans le secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET/EF) pour la période 2012 à 2018. L'audit consiste à vérifier la performance du programme au regard des normes internationales de contrôle de finances publiques édictées par l'Organisation internationale des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques (INTOSAI). Il s'agit de vérifier le respect par les gestionnaires des critères d'économie, d'efficacité et d'efficacités. Sa finalité est de fournir de nouvelles informations, analyses ou observations et, le cas échéant, de recommander des améliorations.

La présente mission d'audit a cherché à déterminer si la mise en œuvre de la stratégie genre du PAQUET/EF a favorisé l'atteinte de ses objectifs et si les résultats obtenus sont ceux attendus et s'ils sont soutenus par des ressources identifiables et utilisées de manière rationnelle. Particulièrement, l'audit vise à s'assurer que :

- le PAQUET s'est doté d'une stratégie favorisant la réduction des inégalités de genre dans le secteur de l'éducation et de la formation ;
- le PAQUET a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour une gestion efficace et efficiente de sa stratégie genre ;
- le PAQUET mobilise et utilise de manière optimale les ressources qui lui sont allouées ;
- le PAQUET a mis en place un dispositif de suivi-évaluation qui rend compte de ses performances de manière à permettre un pilotage efficace.

Les questions d'audit sont :

- 1- La stratégie générale est-elle assise sur un cadre de référence permettant d'établir la pertinence et la cohérence d'ensemble des actions mises en œuvre par le PAQUET ?
- 2- Le cadre opérationnel mis en place est-il à même de favoriser l'égalité filles/garçons dans le secteur de l'éducation et de la formation ?
- 3- Les mécanismes de mobilisation des ressources sont-ils optimaux et leur utilisation efficiente ?

- I
- 4- Le dispositif de suivi- évaluation et de reddition des comptes des résultats permet-il de mesurer la performance de la stratégie genre afin d'en établir un bilan et d'effectuer les correctifs nécessaires au besoin ?

L'approche d'audit est centrée sur les problèmes identifiés. L'audit s'est attelé à mieux les définir afin d'en cerner les causes et les conséquences sur les résultats de la stratégie. Des propositions d'amélioration sont aussi formulées pour rendre sa gestion plus performante.

Quatre domaines d'examen ont été retenus.

1. La stratégie globale du PAQUET/EF ;
2. Le cadre opérationnel ;
3. La mobilisation des ressources ;
4. Le dispositif de suivi-évaluation.

Les procédés de vérification ci-après ont été utilisés :

- 1- La revue documentaire a porté sur l'exploitation des documents suivants :
 - Lettre de politique générale pour le secteur de l'Education et de la Formation ;
 - Programme d'Amélioration de la Qualité et la Transparence dans l'Education et la Formation (PAQUET/ EF) 2012-2025 ;
 - Rapports annuels de performance de 2013 à 2016 ;
 - Rapports de revue sectorielle du PAQUET-EF (de la première à la quatrième) et Aides- Mémoires ;
 - Rapport d'évaluation de la première phase (2012-2015) du PAQUET-EF ;
 - Rapport sur les comptes nationaux de l'Education ;
 - Etude portant sur l'intégration de la dimension genre et de la dimension sociale dans le guide du mouvement national du personnel de l'enseignement ;
 - Projet d'augmentation du nombre de femmes enseignantes dans l'enseignement moyen en zone rurale ;
 - Rapport 2010-2012 du cadre de concertation et d'intervention de l'éducation des filles ;
 - Etude documentée de l'expérience du projet d'appui à l'éducation des filles ;
 - Loi n°91-22 du 30 janvier 1991 d'orientation de l'Education nationale ;
 - Décrets de 2012 relatifs à la création des Inspections d'Académie (IA) et des Inspections de l'Education et de la formation (IEF).

- 2- Les entrevues avec les différents acteurs notamment les principaux responsables de la gestion de la stratégie genre du ministère ; le directeur de la Planification et de la Réforme de l'Education (DPRE), Monsieur Djibril Ndiaye DIOUF et le conseiller technique en charge des questions de genre du ministère, Madame Marie Siby FAYE.
- 3- Des enquêtes de terrain auprès des régions et départements de, Kolda, Tambacounda et Kaffrine qui ont consisté à rencontrer :
 - les gouverneurs de Région;
 - les inspecteurs d'Académie (IA);
 - les inspecteurs de l'Education et de la Formation (IEF) ;
 - les responsables des bureaux genres des IA et des IEF ;
 - des chefs d'établissement, principaux de collège et directeurs d'école ;
 - et des enseignants.

Dans la région de Kolda, la mission s'est rendue à l'école élémentaire de Dioulacoto située à 11 km de la commune de Kolda où l'équipe s'est entretenue avec le directeur de l'établissement.

Dans celle de Tambacounda, l'équipe a visité le CEM de Gouye, trois séances de travail ont été tenues respectivement avec la principale du CEM, les professeurs et les élèves.

A Kaffrine, l'IEF a choisi le CEM de Kaffrine commune pour recevoir la mission. Un entretien a eu lieu entre l'équipe de vérification et le principal du collège.

L'équipe a tenu dans les locaux de l'Inspection d'Académie de Kaffrine un entretien avec un adjoint au Maire de la commune de Kaffrine sur les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie genre du PAQUET. Dans les autres régions, malgré ses sollicitations, la mission n'a pu rencontrer les élus locaux.

4- La revue analytique de données statistiques

Les travaux cités précédemment ont permis à l'équipe d'audit de procéder aux analyses et de rédiger le présent rapport provisoire qui expose ses principales constatations et observations ainsi que les projets de recommandations y afférents.

PRESENTATION DE LA STRATEGIE GENRE DU PAQUET/EF

Le Programme d'Amélioration, de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence dans le secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET/ EF) a pris le relais du Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) qui a servi de cadre de référence aux politiques publiques éducatives de 2001 à 2011.

Le Programme a permis de réaliser des progrès. Toutefois, il persiste encore dans le système d'éducation du Sénégal des défis importants notamment les disparités régionales dans la scolarisation et l'achèvement des études, les faibles niveaux d'acquis d'apprentissage, des programmes et des méthodes pédagogiques désuets, et des conditions d'apprentissage éloignés des standards requis.

Le PAQUET/EF a l'ambition de relever ces défis et de permettre à tous les enfants l'accès à l'éducation en tenant compte des différents besoins et contextes. Il constitue le cadre d'opérationnalisation de la politique éducative pour la période 2012-2025. Il définit les principales stratégies de développement des sous-secteurs, les initiatives en matière de gouvernance de l'Éducation et de la Formation, les politiques transversales, le cadre institutionnel de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation.

Il intègre ainsi la petite enfance, le cycle fondamental (enseignement moyen et enseignement secondaire général), l'éducation des jeunes et des adultes, la formation professionnelle et technique, l'enseignement supérieur. Il concerne également la gouvernance de l'Éducation et de la formation notamment le pilotage, la coordination, la communication, la gestion des ressources humaines, la gestion financière et la gestion matérielle.

Des politiques transversales sont aussi prises en charge, les questions de l'environnement, la politique genre, le développement de l'enseignement des sciences de la technologie et des innovations, la politique des manuels scolaires, la politique sportive et la promotion des Techniques de l'Information, de la Communication en n Education.

Il avait pour objectif ultime de disposer de « ressources humaines en phase avec les exigences du développement durable et pour un système économique performant et équitable » qui passe par :

- « Une efficacité interne et externe améliorées à tous les niveaux de l'éducation et de la formation ;
- Une offre d'éducation et de formation suffisante et adaptée à la demande
- Une gouvernance du système performante”.

Il a pour principaux objectifs de :

- « Renforcer la compréhension des populations de l'orientation de l'éducation et de la formation ;
- Renforcer l'accessibilité des offres d'éducation et de formation pour toutes les personnes ;
- Renforcer l'adaptabilité du système aux différents besoins et contextes des apprenants ;
- Renforcer l'attribution des ressources en fonction des besoins réels ».

Les coûts globaux prévisionnels se présentent comme suit :

Tableau n°1 : coûts prévisionnels du PAQUET-EF en milliers de francs CFA

1	Qualité	369 737 888
2	Accès équitable	1 194 596 226
3	Gouvernance	90 098 738
	Total	1 654 342 852

Source : PAQUET/EF page 290

Le PAQUET/ EF prévoit comme indiqué une stratégie qui vise la prise en compte de la dimension genre dans le secteur afin d'améliorer les conditions de l'accès, de maintien et de réussite des filles à l'école et dans les contenus enseignés.

Cette stratégie s'articule-t-elle autour des priorités suivantes :

- renforcer la mobilisation et la participation des femmes ;
- renforcer l'accès, le maintien et la réussite des filles ;
- lutter contre les violences basées sur le genre et le sexe dans les écoles ;
- assurer une coordination et un suivi évaluation efficaces des interventions.

Pour la Stratégie d'amélioration de l'accès à une éducation inclusive, le PAQUET retient de :

- renforcer les capacités des femmes à participer aux actions en faveur de l'éducation des filles et à la gouvernance du système éducatif ;
- mener des campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale en faveur de l'accès à l'éducation des filles ;
- mettre en place des mesures incitatives en faveur des filles à l'école par la dotation en uniforme, en kits scolaires et par l'octroi de bourses, récompenses aux plus méritantes.

Concernant la Stratégie d'amélioration de la qualité, il est prévu de renforcer les capacités des enseignants et du personnel d'encadrement à tous les niveaux, par :

- l'intégration de la dimension genre dans les référentiels de formation initiale des enseignants ;
- le développement de modules de formation des acteurs sur la dimension genre pour les personnels en service ;
- la prise en compte du genre dans les manuels et supports didactiques utilisés par les enseignants.

En vue de promouvoir les disciplines, séries et filières scientifiques et techniques auprès des filles, le programme envisage de mener une campagne de sensibilisation des filles pour favoriser leur inscription dans les séries et filières scientifiques et techniques dans le système d'éducation et de formation. Il est aussi envisagé la promotion de mesures pédagogiques et administratives pour augmenter la participation des filles aux séries scientifiques et techniques dans le système d'éducation et de la formation.

Les actions prévues par la stratégie de pilotage du genre consistent à :

- mettre en place un dispositif fonctionnel de prise en charge et de lutte contre les violences basées sur le genre et les sexes dans les écoles ;
- renforcer les capacités du comité de coordination et de suivi des interventions en matière d'éducation des filles ;
- capitaliser et généraliser le modèle développé dans le cadre du Projet d'appui à l'éducation des filles (PAEF) ;
- renforcer le dispositif de suivi-évaluation de l'éducation des filles à tous les niveaux ;
- promouvoir les femmes à des postes de responsabilités au niveau central et local ;
- renforcer la communication et le partenariat autour de l'éducation des filles.

Le tableau ci-dessous présente les résultats attendus :

Tableau n°2 : résultats attendus de la politique genre du PAQUET

Résultats intermédiaires	Résultats immédiats	Extrants
Offre d'éducation et de formation suffisante et adaptée à la demande	Accès accru à une éducation inclusive	Parité fille/garçon améliorée à tous les niveaux
Efficacité interne et externe améliorée à tous les niveaux du système d'éducation et de formation	Capacités des enseignants et du personnel d'encadrement renforcées à tous les niveaux	Les enseignants et les Inspecteurs formés en genre
	Promotion des disciplines, séries et filière scientifiques et techniques dans le système d'éducation et de formation	Accroissement sensible du nombre de filles inscrites dans les séries et filières scientifiques et techniques augmenté
Gouvernance du système d'éducation et de formation performante	Pilotage du secteur de l'éducation et de la formation renforcé	Un dispositif fonctionnel de coordination des interventions en éducation des filles à tous les niveaux

Source : Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (2015-2025)

Les différents acteurs identifiés par l'équipe de vérification dans la mise en œuvre de la stratégie genre du PAQUET-EF sont outre la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education (DPRE), la Direction des Ressources humaines (DRH), la Direction de la Formation et de la Communication (DFC) et le conseiller technique du ministre en la matière sont :

- les Inspections d'Académie (IA) ;
- les Inspections de l'Education et de la Formation (IEF) ;
- les structures scolaires de l'enseignement préscolaire, élémentaire, secondaire, supérieure et la formation professionnelle (écoles, collèges, lycées, universités) ;
- des partenaires techniques et financiers.

Le présent rapport comporte deux principales parties : la première présente les principales constatations et la deuxième les facteurs explicatifs de ces constatations.

I- PRINCIPALES CONSTATATIONS

En conformité avec la Stratégie Nationale pour l'équité et l'égalité de genre (SNEEG), la stratégie genre du PAQUET/EF (2013-2015) a été conçue pour contribuer au renforcement de la capacité des femmes à participer à la gouvernance de l'éducation mais également à une meilleure prise en compte des droits humains fondamentaux des femmes et de l'égalité des sexes dans le secteur de l'éducation et de la formation.

A ce titre, les constatations sont relatives aux résultats de la mise en œuvre de la stratégie concernant l'accès des filles aux filières scientifiques, la promotion des femmes aux postes de responsabilité, la prise en charge des violences basées sur le genre ainsi que la formation des enseignants au concept de genre.

Toutefois, elles relèvent également les insuffisances de la stratégie liées à la conception du genre qui a occulté des aspects ayant un impact significatif sur les inégalités de genre tels que l'équipement des infrastructures scolaires, la prise en charge du handicap et l'état civil.

1.1. Des résultats limités de la mise en œuvre de la stratégie genre du PAQUET

1.1.1. Des actions et des résultats encore faibles pour l'accès des filles aux filières scientifiques

Pour promouvoir les disciplines, séries et filières scientifiques et techniques auprès des filles, le PAQUET, dans sa première phase, avait prévu de mener une campagne de sensibilisation des filles pour favoriser leur inscription dans les séries et filières scientifiques et techniques. Il était aussi envisagé la promotion de mesures pédagogiques et administratives pour augmenter la participation des filles aux séries scientifiques et techniques dans le système de l'éducation et de la formation.

Il faut reconnaître que la situation était préoccupante comme l'indique le tableau ci-après :

Tableau n°3 : Répartition des nouveaux inscrits en seconde général scientifique par académie en 2018

Region	Garçons	Filles	Total	% Filles	% national
Dakar	2002	2420	4422	54,7%	16,7%
Diourbel	882	845	1727	48,9%	6,5%
Fatick	518	492	1010	48,7%	3,8%
Kaffrine	293	177	470	37,7%	1,8%
Kaolack	1223	907	2130	42,6%	8,0%

Kédougou	101	38	139	27,3%	0,5%
Kolda	483	300	783	38,3%	3,0%
Louga	542	496	1038	47,8%	3,9%
Matam	234	224	458	48,9%	1,7%
Pikine-Guédi	2532	2623	5155	50,9%	19,5%
Rufisque	741	771	1512	51,0%	5,7%
Saint-Louis	781	748	1529	48,9%	5,8%
Sédhiou	297	147	444	33,1%	1,7%
Tambacounda	195	86	281	30,6%	1,1%
Thiès	2223	1964	4187	46,9%	15,8%
Ziguinchor	691	505	1196	42,2%	4,5%
Sénégal	13 738	12 743	26 481	48,1%	100,0%

Source : *Rapport national sur la situation de l'Éducation (RNSE), 2018*

Le constat est qu'à l'exception des académies de Dakar et de Rufisque, les filles sont partout minoritaires dans les secondes scientifiques.

Les actions menées jusqu'ici ont eu un effet faible sur le taux de représentativité des filles dans les filières scientifiques. Selon les conclusions de l'évaluation nationale de l'égalité des sexes et la société du savoir au Sénégal publiée en mai 2017, dans l'enseignement supérieur, les filles sont moins de 30% et les chercheuses ne représentent que 25% en 2016.

Le MEN a aussi initié le concept « Miss Mathématiques » et « Miss sciences ». L'objectif visé est d'encourager les filles à s'orienter et à exceller dans les filières scientifiques à travers l'organisation d'un concours national précédé de tests de présélection au niveau régional pour les filles des classes de 4^{ème} et de 2^{nde}. Les lauréates du concours sont couronnées au cours d'une cérémonie. La marraine pour chaque édition est une femme qui s'est distinguée dans les séries scientifiques afin qu'elle puisse servir de modèle aux jeunes filles.

Cependant, le succès de cette initiative est également limité à cause de la mise à disposition tardive et l'insuffisance des ressources disponibles. Ce qui handicape l'exécution des tâches prévues.

A terme, cette situation peut être un frein d'autant que les résultats qui en découlent ne sont pas suffisamment valorisés. Il est en effet noté l'absence d'un dispositif de capitalisation des résultats et d'accompagnement des lauréates du concours.

Une valorisation efficace et pertinente peut être la mise en place de mesures beaucoup plus incitatives et des solutions plus globales et continues comme la

création d'écoles d'excellence ou la dotation de bourses d'étude. Actuellement, le couronnement des lauréates reste la seule récompense prévue et il est à craindre que seul l'aspect festif ne soit retenu.

Recommandation n°1

La Cour recommande au MEN la mise en place de mesures d'accompagnement permettant d'améliorer les effets des actions menées et de soutenir les lauréates dans la poursuite de leurs performances.

1.1.2. Un accompagnement timide des femmes pour l'accès aux postes de responsabilité

L'examen des données contenues dans le Plan de Promotion des Femmes élaboré par la Direction des Ressources humaines (Bureau de la Promotion sociale – Division Genre) pour la période 2015-2019 laisse indiquer que sur un total de 89163 agents, tous corps confondus, les femmes ne représentent que 24 883 soit 27,9 % des effectifs. Les femmes sont aussi en moins présentes dans des structures où la profession exige un niveau de formation plus élevé comme les structures administratives et les écoles et lycées d'application. Dans les lycées d'enseignement général, la représentativité des femmes est de 19.6%.

Les femmes sont plus présentes, avec des taux respectifs de 67%, 30.46%, et 43.16% dans le préscolaire, l'élémentaire, l'enseignement technique et la formation professionnelle. Cependant, dans la répartition des postes de responsabilité, de nombreuses disparités subsistent comme le montre le tableau n°3 suivant.

Tableau n°4: Répartition par genre des postes de responsabilité

Postes de responsabilité	Nombre		Total général
	F	M	
Censeur	11	112	123
Censeur Interim		1	1
Chef de bureau	10	45	55
Chef de Bureau	19	113	132
Chef de division	9	52	61
Directeur des Etudes	1	22	23
Directeur CROSP		3	3
Directeur de cabinet		1	1
Directeur FP	46	101	147
Directeur par Interim	1	10	11
Ens: Directeur	351	5081	5432
IA		10	10
IEF	3	53	56

IS	1	27	28
IVS	3	14	17
Principal	38	854	892
Principal par interim	1	1	2
Proviseur	10	178	188
S.G /Personnel	1	3	4
Secrétaire Général	4	20	24
Surveillant Général	118	541	659
Total général	627	7242	7869

Source : Plan de promotion des femmes à des postes de responsabilité au Ministère de l'Éducation nationale et au Ministère de la Formation professionnelle de l'artisanat et de l'apprentissage

Le pourcentage de femmes occupant des postes de responsabilité par rapport à l'effectif global du système éducatif est de 2,5% contre 11.27% pour les hommes. A tous les échelons, les femmes sont moins représentées. Cette situation a cependant connu une évolution avec la promotion en 2015 de 118 femmes à des postes de responsabilité. Il est aussi constaté que la présence des femmes diminue dans les postes de responsabilité et ceux hiérarchiquement élevés.

Des disparités existent dans la répartition spatiale. Les femmes sont plus présentes dans les académies de Dakar, Thiès, Diourbel et Saint-Louis que dans celles de Kédougou et de Kaffrine avec des taux respectifs de 1.65 et 0.81%.

La stratégie genre du PAQUET a retenu, pour remédier à cette situation d'accorder, pour l'accès aux postes de responsabilité des femmes, un bonus genre de cinq (05) points aux enseignantes ayant une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans le corps auquel elles appartiennent. Ce bonus est majoré à 5% lorsque le poste de responsabilité sollicité est situé en milieu rural. Un quota de 10% des postes de responsabilité disponibles est réservé en priorité aux femmes.

Dans ce cadre, les hommes n'entrent en compétition qu'en l'absence de candidatures féminines. La répartition du quota de 10% se fait sur la base du consensus au sein de la commission régionale en privilégiant la zone rurale tout en accordant au maximum 2% dans la mesure du possible à la zone urbaine.

En plus, pour encourager les femmes à davantage postuler pour les postes de responsabilité, il a été mis en place en 2015 au niveau de chaque IA et IEF un réseau des femmes enseignantes chargé de développer des actions de plaidoyer, de renforcement de capacités, d'information, de sensibilisation, de communication et de suivi dans le cadre du Plan de Promotion des Femmes.

Toutefois, la mise en œuvre de ce plan fait face à plusieurs contraintes. D'abord, la stratégie adoptée est fortement décriée par certains acteurs sur le terrain. En effet, il est ressorti des entretiens avec nombre d'enseignants que la politique de postes de responsabilité réservés aux femmes est assez discriminatoire car l'accent est davantage mis sur le sexe que sur le grade ou la compétence.

En plus, malgré les actions de sensibilisation et de communication menées par les réseaux des femmes enseignantes au niveau déconcentré, peu de femmes acceptent de postuler à des postes de responsabilité. En outre, l'absence de services sociaux de base en milieu rural ne permet pas toujours une bonne prise en charge des besoins spécifiques des femmes et de leurs familles en termes de santé, d'éducation et de logement. Tous ces facteurs n'encouragent pas les femmes à concourir pour des postes de responsabilité dans les zones rurales.

Par ailleurs, la politique des postes réservés en priorité aux femmes comporte un certain nombre de limites dans la mesure où les femmes promues ne sont pas souvent préparées pour bien exercer leurs nouvelles missions. En effet, la mise en œuvre de fonctions de gestion nécessite des connaissances de base et des prérequis auxquels elles ne sont pas toujours formées.

Même si le Plan de Promotion des enseignantes prévoit des sessions de formation des femmes promues sur des thèmes liés au genre, au leadership, à la gestion administrative, matérielle et financière des établissements scolaires, les actions ont du mal à suivre faute de moyens financiers. Ces sessions de formation ne sont pas toujours réalisées et ne sont organisées en moyenne qu'une fois par an au niveau des académies.

Selon le Directeur des Ressources humaines, le département a bien mis en place le Plan de Promotion des Femmes sur la période 2015-2019 avec un objectif initial d'au moins 20% des postes de responsabilité alloués aux femmes, soit 123 postes par an. Ce taux est ramené à 16% après évaluation en prenant comme option une hausse progressive du nombre de poste : 121 en 2017, 129 en 2018 et 135 en 2019.

Il indique également que des actions d'envergure ont été menées en termes de sensibilisation, d'information, de capacitation, de création de plateformes de discussion et de tenue d'ateliers multisectoriels de partage ainsi que d'appuis financiers.

Ces actions ont permis d'obtenir des résultats appréciables notamment la nomination de 697 femmes à des postes de responsabilité. Ce qui représente un taux de progression de 111,3% par rapport à la situation de départ de 2016 où l'on comptait 626 promus. Le nombre de femmes ayant accès aux postes de responsabilité en lien avec les objectifs du PPF est actuellement de 1323, ce chiffre ne prenant pas en compte les femmes nommées à des postes stratégiques de secrétaire général et de directeurs nationaux.

Sur le plan de l'encadrement, il note que 204 femmes ont été formées en genre, en leadership et en gestion administrative parmi celles promues en 2015 et 2016. La formation sera également maintenue pour les femmes promues en 2017. Par ailleurs, l'évaluation avec succès du PPF a montré que les incitations relatives au bonus genre, aux postes priorités femmes en zone rurale, semi rurale et urbaine et

au critère genre ont permis la nomination de 150 femmes à postes de responsabilités. L'élaboration du PPF 2021-2026 va permettre de prendre en compte les recommandations formulées.

La Cour prend acte des informations livrées par le DRH qui ne contredisent pas ses constatations. La Cour reconnaît que des progrès ont été réalisés mais face à l'importance des obstacles que le DRH a bien identifiés à sa suite, il reste encore beaucoup à faire.

Ces contraintes relèvent de l'absence d'un dispositif de suivi, du blocage des subventions dédiées aux réseaux académiques, de la non implication des partenaires sociaux, du non renouvellement des bureaux des réseaux, du poids des valeurs de tradition de la société, des pesanteurs familiales, de l'absence de stratégies harmonisées de communication, de la faible implication des responsables des bureaux genre et de la non systématisation de la formation des femmes responsabilisées. Ce sont là autant de contraintes qu'il faut lever ou maîtriser pour atteindre les objectifs du PPF.

Recommandation n° 2

La Cour recommande au MEN de poursuivre et d'intensifier les actions menées dans le cadre du nouveau Plan de Promotion des Femmes.

1.1.3. Une faible prise en charge des violences basées sur le genre en milieu scolaire

La revue documentaire et les différents entretiens tenus dans les régions visitées avec les acteurs de l'éducation rencontrés dans les établissements scolaires de l'élémentaire comme du secondaire et dans les Inspections d'académie et des Inspections de l'Enseignement et de la Formation permettent d'attester l'existence de violences basés sur le genre. Elles sont de nature diverses : interruption de scolarité, surcharge de travail, mutilations sexuelles, mariages précoces, harcèlements, abus sexuels, viols, etc. Elles sont le fait de parents, d'enseignants, d'élèves plus âgés et même de la communauté. Qu'elles soient sexuelles, physiques ou psychologiques, elles sont cause d'absentéisme, de contreperformance scolaire et souvent d'abandon des études. De nombreuses actions sont menées pour lutter contre les violences basées sur le genre.

Les violences basées sur le sexe dans les écoles constituent l'une des priorités de la stratégie genre du PAQUET. Les actions menées pour y remédier sont relativement nombreuses. Il faut cependant, reconnaître que leurs effets demeurent assez timides.

Faute d'une définition consensuelle, les VBG ne sont pas bien précisées et peuvent varier selon les cultures, d'une région à une autre. En effet, dans les communautés, ce concept est considéré comme importé et ne tient pas compte des réalités nationales. Ce qu'on qualifie de VBG renvoie souvent à des normes, pratiques et coutumes très ancrés comme le travail des enfants, les mariages précoces ou les mutilations sexuelles.

Cette situation engendre souvent des résistances de la part de ces communautés à toute action visant le changement de leurs pratiques. Elles constituent également une limite à la collecte efficace des données sur le sujet. Or, celles-ci sont indispensables pour mesurer l'ampleur du phénomène et ses conséquences sur l'éducation des enfants et pour permettre la prise de mesures adéquates pour en éradiquer les VBG.

Ainsi, la Cour a relevé que les données probantes faisant état de la nature et de l'étendue de la VBG sont parcellaires et qu'il existe peu d'informations collectives sur les bonnes pratiques permettant de combattre ce fléau. En effet même, si un dispositif d'identification et de signalement des VBG est mis en place dans les écoles sous l'autorité des directeurs d'établissements scolaires et des surveillants, beaucoup de cas de violences ne font pas l'objet de dénonciation parce qu'étouffés par la communauté ou à cause de la vulnérabilité des victimes.

En outre, le rôle de gouvernements scolaires composés essentiellement d'apprenants dans la détection des cas de violence notés au sein de la communauté malgré leur originalité ne semble pas très efficace. Il est en effet noté l'inexistence d'un dispositif de soutien et d'accompagnement des victimes en cas de détection de cas de VBG. Il s'y ajoute que dans les localités les plus reculées, les services sociaux, médicaux et autres systèmes de prise en charge des victimes sont quasi inexistantes.

Pour lutter contre les facteurs sociaux qui sont la cause de ces violences, il est nécessaire d'adopter une approche globale multisectorielle qui intègre les acteurs communautaires dans la lutte contre les VBG à l'école. Globalement, il peut être soutenu que les résultats de la stratégie genre dans la lutte contre les VBG sont insuffisants pour espérer son éradication dans un proche avenir.

Recommandation n° 3

La Cour recommande au MEN d'adopter en relation avec les communautés une approche inclusive des VBG en vue de la mise en œuvre d'un plan de lutte global et cohérent.

1.1.4. Des enseignants insuffisamment formés au concept de genre

Un important programme de formation des personnels enseignants au genre est prévu. Il vise :

- une intégration de la dimension genre dans les référentiels de formation initiale des enseignants ;
- un développement de modules de formation des acteurs sur la dimension genre pour les personnels en service ;
- une prise en compte du genre dans les manuels et supports didactiques utilisés par les enseignants.

De réels progrès dans l'intégration de la dimension genre dans les manuels et supports didactiques utilisés par les enseignants ont été relevés. Toutefois, la revue documentaire et les entretiens tenus par l'équipe d'audit montrent que ce volet formation peut être largement amélioré. En effet, la formation initiale reçue par les enseignants ne prend pas tout à fait en charge cette nouvelle priorité et leur formation continue dans ce domaine reste insuffisante et souvent inadaptée.

Le contenu du concept de genre n'est pas suffisamment pris en compte dans les référentiels de formation des enseignants au niveau des Centres régionaux de Formation du Personnel Enseignant (CRFPE) et de la Faculté des Sciences et Techniques de l'Education et de Formation (FASTEF). L'enseignement relatif au genre est en effet considéré comme une formation annexe. Le contenu de la formation dispensé dans ces centres est ainsi en déphasage avec les priorités dégagées dans le PAQUET/EF.

Pourtant, ce type de formation doit pouvoir remplir une mission de préparation de l'enseignant aux nouveaux concepts définis dans le programme. En effet, l'enseignant participe de façon déterminante à toute politique de réduction des inégalités. En ce qui concerne la formation continue, les bureaux genre et communication des IA et IEF s'y attèlent mais les moyens dont ils disposent ne sont pas adéquats.

Recommandation n° 4

La Cour recommande au MEN d'intégrer le genre comme module dans la formation initiale et de renforcer la prise en compte du genre dans la formation continue des enseignants.

1.2. Une conception réductrice du genre dans la stratégie

Dans le cadre des politiques et programmes publics, le genre est à considérer comme un outil d'identification et d'analyse des différences caractérisant les conditions de vie, statuts, fonctions et positions sociales des hommes des femmes tels qu'attribués dans la société en vue d'apporter des solutions de situations éventuelles de déséquilibre.

Toutefois, la faible analyse de la situation de référence du genre dans le secteur de l'éducation et de la formation n'a pas permis une évaluation et une prise en compte des besoins des différents groupes vulnérables et des différents sous-secteurs concernés.

Ainsi, la Cour a relevé que la stratégie genre du PAQUET EF découle d'une conception restrictive du genre qui est à l'origine de contraintes persistantes pour le développement d'éducation réellement inclusive. Des aspects importants liés au genre ont été insuffisamment pris en compte tels que l'équipement des infrastructures scolaires, la gestion du handicap, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle ainsi que les problèmes liés à l'état civil.

1.2.1. Des disparités importantes dans les équipements scolaires et une faible adaptation aux besoins liés au genre

L'existence de conditions d'apprentissage adéquates est un gage de maintien et de réussite des élèves surtout des filles à l'école. En effet, l'école, où les élèves passent la majeure partie de leur temps, doit être en mesure de leur offrir des conditions favorables à leur épanouissement.

L'inexistence d'un environnement scolaire adéquat est souvent cause d'abandon et de contre-performance chez les filles. Grâce aux actions du PAQUET/EF, des efforts considérables ont été réalisés en termes de clôture des écoles, de construction de cantines scolaires et de latrines séparées pour filles et garçons ainsi que de fourniture d'eau courante et d'électricité.

Toutefois, les résultats satisfaisants obtenus au niveau national cachent encore des disparités régionales et également entre zones urbaines et zones rurales.

Les tableaux suivants montrent les résultats obtenus en 2018 en termes de niveau d'équipements des établissements de l'élémentaire, du moyen et du secondaire général.

Tableau n°5 : Pourcentage par académie d'écoles élémentaires dotées d'équipements adéquats (%)

Académies	Cloture	Latrines	Eau courante	Electricité	Cantines scolaires
Dakar	99,3	97,3	99,3	99,3	3,4
Diourbel	36,9	78,1	82,7	33,5	4,8
Fatick	41,5	91	94,2	35,4	10,8
Kaffrine	39,8	87,7	84,9	16,4	10,9
Kaolack	31,4	83,5	90,7	25,8	8,8
Kédougou	29,4	54,6	41,1	30,9	26,2
Kolda	20,4	57,6	53,8	11,4	16,6
Louga	46	72,2	72,8	21,7	2
Matam	63,9	75,9	72,4	39,4	52,6
Pikine-Guédiawaye	96,1	98	97,4	98	7,3
Rufisque	84,7	90,8	83,2	81,7	3,1
Saint-Louis	48	72	66,9	36,7	28,5
Sédhiou	22,3	71,1	52	8,8	20,5
Tambacounda	25,5	67,5	43,3	11,6	17,4
Thiès	53,6	91,6	90,2	46,7	5,8
Ziguinchor	40,8	84,1	82,1	45	29,1
Sénégal	41,7	77,3	73,6	31,2	15,3

Source : Rapport national sur la situation de l'éducation (RNSE), 2018

Tableau n° 6: Pourcentage national d'établissements d'enseignement moyen et secondaire dotés d'équipements adéquats

	Enseignement Moyen Général		Secondaire général	
	Nombre d'établissements en disposant	Pourcentage (%)	Nombre d'établissements en disposant	Pourcentage (%)
Clôture	679	67,6	290	87,1
Latrines	84,6	84,2	-	-
Eau courante	887	88,3	327	98,2
Electricité	674	67,1	-	-
Cantines scolaires	226	22,5	94	28,2

Source : Rapport national sur la situation de l'éducation (RNSE), 2018

Le taux de couverture est de 41,7% à l'élémentaire, 67,6% au moyen général et 87,1% au secondaire s'agissant des clôtures. Ainsi sur un total de 8481 établissements élémentaires dont 7084 en zone rurale et 1397 en zone urbaine, plus de la moitié des écoles élémentaires n'est pas clôturée.

Sur les 16 académies que compte le pays, seules 5 ont atteint 50%. Il s'agit des académies de Dakar (99,3%), Matam (63,9%), Pikine-Guédiawaye (96,1%), Rufisque (84,7%) et Thiès (53,6%). En zone rurale, le pourcentage d'écoles ayant une clôture varie entre 16,5% à Kolda et 81,6% à Rufisque. En milieu urbain, ce pourcentage est compris entre 37,5% à Kédougou et 99,3% à Dakar.

Le nombre d'établissements ayant accès à l'électricité reste encore faible au niveau de l'élémentaire avec un taux national de 31,2%. Il est encore plus faible dans les régions de Kolda (11,4%), Sédhiou (8,8%) et Tambacounda (11,6%).

La mise en place des cantines scolaires est une nécessité surtout en milieu rural où la pauvreté est plus présente. En effet, du fait de la faible concentration de structures scolaires dans les zones rurales, les élèves parcourent souvent de longues distances pour arriver à leurs établissements. Elles constituent également

pour les parents d'élèves de ces localités une forte incitation à envoyer régulièrement les enfants à l'école. Toutefois, des efforts considérables doivent être faits car le taux de couverture national en cantines scolaires n'est que de 15,3% au niveau de l'élémentaire et 22,5% au niveau du Moyen.

Concernant la construction de latrines qui jouent un rôle central dans la prise en charge de la dimension genre, des efforts considérables sont notés avec un taux de 77,3% à l'élémentaire et 84,6% au secondaire. Toutes les académies ont dépassé le pourcentage de 50% même si des disparités existent toujours entre les zones urbaines et les zones rurales. En zone rurale, le pourcentage est compris entre 53,1% à Kédougou et 91% à Fatick et en milieu urbain entre 70,8% à Kédougou et 98% à Pikine-Guédiawaye. Il y a également lieu de favoriser davantage la construction de latrines séparées pour préserver l'intimité des jeunes filles.

Recommandation n°5

La Cour recommande au MEN de renforcer l'équipement des établissements scolaires notamment en favorisant davantage la construction de latrines séparées.

2.2. Une prise en charge insuffisante des apprenants porteurs de handicap

La prise en charge du handicap dans l'éducation constitue un volet important dans l'intégration de la dimension genre dans l'éducation et la formation. Il vise : « un système d'éducation et de formation équitable, efficace et efficient conforme aux exigences de développement économique et social, plus engagé dans la prise en charge des exclus et fondé sur une gouvernance inclusive... ». Cette vision est conforme à l'article 15 de la loi d'orientation sociale n° 2010-15 du 06 juillet 2010 qui dispose : « l'Etat garantit le droit à l'éducation, l'enseignement, la formation et l'emploi pour les personnes handicapées.

Les enfants et les adolescents handicapés ont un droit à l'éducation gratuite en milieu ordinaire autant que possible dans les établissements proches de leur domicile. Lorsque la gravité du handicap empêche l'intéressé de fréquenter avantageusement un établissement d'enseignement ordinaire, celui-ci est orienté vers un établissement spécialisé par la commission départementale d'éducation spécialisée ».

Les tableaux ci-après permettent d'apprécier la situation du handicap à l'école. Le recensement de la population réalisé par l'ANSD montre que, de manière générale, le niveau d'instruction des handicapés, dans tous les ordres

d'enseignement est inférieur à celui des non handicapés et plus de la moitié des handicapés n'ont reçu aucune forme d'instruction.

Tableau n°7: Niveau d'instruction des handicapés

Niveau d'instruction	Handicapés	Non Handicapés
Aucun	77,8	61,8
Maternelle	0,7	1
Primaire	14,8	26,4
Secondaire	4,7	8,4
Enseign.tech.et prof.	0,8	0,9
Supérieur général	0,6	0,9
Autre	0,7	0,3
ND	0	0,2
TOTAL	100	100

Source : Recensement Général de la Population, de l'Habitat de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) 2013

Tableau n°8 : Pourcentage d'élèves de l'Elémentaire en situation de handicap en 2018

Académie	Effectifs total des élèves			Pourcentage d'élèves en situation de handicap		
	Fille	Garçon	total	% Filles	% Garçon	Total G/F
Dakar	76324	72432	148756	1,2%	1,0%	1,1%
Diourbel	94769	74093	168862	0,4%	0,5%	0,4%
Fatick	67402	64503	131905	0,8%	0,7%	0,7%
Kaffrine	33086	24794	57880	0,7%	0,5%	0,6%
<i>Kaolack</i>	<i>78329</i>	<i>72606</i>	<i>150935</i>	<i>0,8%</i>	<i>0,9%</i>	<i>0,9%</i>
Kédougou	16269	17499	33768	1,3%	1,1%	1,2%
Kolda	65499	65127	130626	1,0%	1,1%	1,0%
Louga	61217	51783	113000	0,7%	0,6%	0,7%
Matam	51162	32510	83672	0,8%	0,5%	0,6%
Pikine-Guédiaw	114891	105612	220503	0,9%	0,9%	0,9%
Rufisque	48703	46820	95523	0,8%	0,8%	0,8%
Saint-Louis	86772	68770	155542	0,5%	0,4%	0,4%
Sédhiou	48021	50878	98899	1,0%	1,1%	1,0%
Tambacounda	57497	53448	110945	1,0%	1,0%	1,0%
Thiès	172519	160610	333129	0,5%	0,5%	0,5%
Ziguinchor	52740	55542	108282	1,9%	2,0%	2,0%
National	1125200	1017027	2142227	0,9%	0,8%	0,8%

Source : Rapport national sur la situation de l'éducation (RNSE), 2018

Sur un effectif global de 2.142 227, le taux des élèves porteurs d'un handicap s'élève à 0,8% soit un nombre de 17 138. Le taux de prévalence est plus élevé chez les filles (0,9%) que chez les garçons (0,8).

Une situation similaire est notée dans l'enseignement moyen comme le montre le tableau suivant :

Tableau n°9: Répartition en valeur absolue et valeur relative des élèves porteurs de handicaps par académie en 2018

Académies	Garçons		Filles		Total	
	Effectif handicap	%	Effectif handicap	%	Effectif handicap	%
Dakar	61	0,2%	56	0,2%	117	0,2%
Diourbel	169	0,9%	215	0,9%	384	0,9%
Fatick	224	0,9%	257	0,9%	481	0,9%
Kaffrine	69	1,0%	66	0,9%	135	1,0%
Kaolack	181	0,7%	208	0,7%	389	0,7%
Kédougou	40	0,9%	29	0,8%	69	0,8%
Kolda	229	1,4%	215	1,5%	444	1,4%
Louga	275	1,8%	305	1,7%	580	1,7%

Matam	44	0,5%	89	0,6%	133	0,6%
Pikine-Guédiawaye	105	0,3%	151	0,3%	256	0,3%
Rufisque	87	0,5%	124	0,6%	211	0,6%
Saint-Louis	215	1,0%	211	0,8%	426	0,9%
Sédhiou	156	1,0%	123	1,0%	279	1,0%
Tambacounda	48	0,4%	55	0,5%	103	0,4%
Thiès	547	1,0%	637	1,0%	1 184	1,0%
Ziguinchor	474	1,8%	487	2,0%	961	1,9%
Sénégal	2 924	0,9%	3 228	0,8%	6 152	0,9%

Source : Rapport national sur la situation de l'Education (RNSE), 2018

L'importance du handicap a amené les autorités à mettre en place le programme « Education inclusive » et une unité de coordination sur le sujet au sein de la direction de l'Enseignement élémentaire pour améliorer la prise en charge des besoins des enfants en situation de handicap dans le système scolaire sénégalais. Toutefois, il existe peu d'écoles inclusives au Sénégal et la majeure partie est concentrée dans la région de Dakar. Le programme a aussi permis l'implantation dans les régions de seulement deux écoles inclusives, une dans la région de Kaolack et une autre dans la région de Louga. Toutefois, l'objectif d'une éducation inclusive n'est pas encore atteint.

L'absence de maîtrise des données statistiques actualisées sur les enfants handicapés en âge d'aller à l'école constitue aussi un frein à une éducation inclusive. Les dernières données obtenues datent du dernier recensement de la population réalisée par l'ANSD en 2013.

La situation des jeunes en âge d'être scolarisés se présentait ainsi qu'il suit.

Tableau n°10 : Prévalence du handicap chez les jeunes en âge d'être scolarisés en pourcentage sur mille

Groupe	Homme	Femme	TOTAL
0-4 ans	9,4	7,3	8,4
5-9 ans	9,9	7,8	8,9
10-14 ans	5,9	10,3	7,9
15-19 ans	6,7	9,5	8
20-24 ans	6,2	6,9	6,5
25-29 ans	6,7	6,5	6,6

Source : ANSD et Recensement Général de la Population, de l'Habitat de l'Agriculture et de l'Elevage 2013

Dans l'enseignement élémentaire, la mise en œuvre d'une bonne politique d'éducation inclusive doit être basée sur des statistiques fiables et actualisées. Une exacte situation des enfants handicapés par âge, par sexe et par localité est un outil d'aide à la décision pour le choix des localités devant abriter les écoles inclusives et le nombre de formateurs nécessaires à leur prise en charge.

En ce qui concerne l'éducation spécialisée, le manque d'infrastructures et les disparités régionales sont un véritable frein à l'accès des enfants handicapés à l'école. Le Sénégal ne compte que trois établissements spécialisés publics pour prendre en charge l'éducation et la formation des enfants et jeunes handicapés sensoriels, moteurs et visuels et un quatrième pour les déficients intellectuels. Il s'agit respectivement du Centre Verbo-Tonal, de l'institut national d'Education

et de Formation des Jeunes aveugles de Thiès (INEFJA), du Centre Talibou Dabo et enfin du Centre d'Education et de Formation professionnelle des enfants Déficients Intellectuels (CEFDI). D'autres centres existent mais ils sont gérés par des privés.

Le Centre Verbo-Tonal est chargé de l'éducation, de la rééducation et de la formation d'élèves vivant avec une surdi-mutité. Sa mission essentielle consiste à la réhabilitation de l'ouïe et de la parole et à la préparation à l'insertion scolaire et socio-professionnelle de ses élèves. Il accueille des enfants handicapés moteurs, particulièrement ceux atteints de poliomyélite. Il est également ouvert aux enfants Infirmes moteurs cérébraux (IMC).

L'Institut National d'Education et de Formation des Jeunes Aveugles de Thiès L'I.N.E.F.J.A accueille des élèves aveugles jusqu'au lycée, des passerelles étant prévues entre les différents cycles et des mesures d'accompagnement scolaire dispensées par les enseignants spécialisés de l'institut mises en place. Des bacheliers sont certes sortis de l'INEFJA mais dans leur grande majorité ils éprouvent des difficultés d'insertion au niveau des Universités du Sénégal.

Le Centre d'Education et de Formation professionnelle des enfants Déficients Intellectuels (CEFDI) est un centre qui accueille des enfants déficients intellectuels, principalement des infirmes moteurs cérébraux, des trisomiques et des épileptiques.

Par ailleurs, les établissements existants rencontrent des difficultés récurrentes qui tournent autour de la faible capacité d'accueil de ces structures, l'insuffisance voire l'inexistence et l'inadaptation du matériel didactique et enfin le coût très élevé des aides techniques (prothèses auditives, fauteuils, etc.). On note également partout l'insuffisance de la formation du personnel enseignant.

Recommandation n°6

La Cour recommande au MEN de veiller à une meilleure articulation entre la stratégie genre et la stratégie d'inclusion pour prendre en compte le besoin spécifique des enfants à situation de handicap

2.3. Une stratégie non articulée aux sous-secteurs de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle

La Cour a relevé que la stratégie genre du PAQUET/EF n'intègre pas de manière suffisante les préoccupations de secteur de la formation professionnelle, de la recherche et de l'enseignement supérieur. Pourtant, les inégalités liées au genre y existent et surtout s'accroissent.

Au niveau de l'enseignement supérieur, la première difficulté à laquelle le secteur est confronté, est de disposer de données statistiques désagrégées selon le genre fiables et actuelles. Toutefois, les informations disponibles en 2015 issues de l'Enquête Démographique et de Santé à indicateurs multiples (EDS MICS) 2014 ; du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE/ANSD) 2013 et du Rapport Sectoriel de l'Enseignement Supérieur 2014) recueillies dans le Rapport sur les Politiques Publiques au Sénégal de 2011-2015 produit par l'observatoire national de la Parité montrent que le taux d'accès au service d'un enseignement supérieur est largement en faveur des hommes. En effet, dans la proportion de la population âgée de 20 à 24 ans, seul 3,7% de femmes ont un niveau d'enseignement supérieur contre 5,3% pour les hommes. Dans les établissements et instituts d'enseignement supérieurs en 2015, les filles sont largement minoritaires. Elles sont 38 717 pour 74 539 hommes. Elles ne sont que 2895 femmes à accéder au niveau de master 2 contre 6985 pour les hommes.

Par ailleurs, une faible participation des femmes est notée dans les filières techniques. Seules 512 femmes se présentent dans les cycles d'ingénieurs contre 923 hommes. Il en est de même dans les filières médicales où on compte 1515 femmes ayant accès au niveau du doctorat contre 4865 hommes.

A cela s'ajoute, le problème de l'accès et du maintien des étudiants vivant avec un handicap ou une maladie chronique dans les universités. Ce problème n'a pas été pris en compte dans la politique genre du PAQUET-EF.

Concernant la formation professionnelle et technique, la parité est en faveur des filles puisque sur un effectif global des apprenants inscrits dans les établissements relevant du ministère de 54 318, elles représentent 54% contre 46% pour les garçons. Toutefois, elles sont beaucoup plus présentes dans les centres régionaux et départementaux de formation professionnelle particulièrement orientés vers le secteur tertiaire (coiffure, couture, broderie, restauration, etc.). Peu de filles choisissent les filières scientifiques et techniques. Elles ne représentent que 38,89% de l'effectif total des apprenants de l'enseignement technique.

Par ailleurs, on note une très forte disparité dans la répartition des effectifs entre les zones urbaines et les zones rurales. En effet Dakar, à elle seule concentre 58% des effectifs suivi de la région de Thiès avec seulement 12% des effectifs.

Recommandation n°7

La Cour recommande au MEN, en relation avec les ministères concernés, une meilleure prise en compte des autres ordres d'enseignement dans la stratégie genre et de développer des synergies dans la mise en œuvre.

2.4. L'absence de considération des problèmes liés à l'état civil

La stratégie genre du Paquet n'intègre pas suffisamment la problématique de l'état civil dans les actions menées pour réduire au maximum les exclusions du système éducatif. Pourtant l'état civil présente un enjeu majeur pour les apprenants d'une part, et pour les pouvoirs publics, d'autre part. Un enfant non enregistré à la naissance risque d'être exclu du système éducatif ou voir la continuité de ses études compromises.

Par ailleurs, l'absence d'un système d'état civil fiable ne permet pas une bonne planification des stratégies de développement du secteur de l'éducation. En effet, les enfants qui ne sont pas déclarés à la naissance ne peuvent être pris en compte dans les plans de développement car ils n'apparaissent pas dans les données disponibles.

Le tableau sur le pourcentage des élèves du public, tout niveau considéré, disposant d'une pièce d'état civil joint en annexe indique que 35.9% des élèves des écoles publiques disposent d'un acte de naissance. En d'autres termes, 64.1% des élèves ne sont pas enregistrés. A l'exception des académies de Dakar, Pikine-Guédiawaye et Rufisque, toutes les autres académies sont en deçà de 50% d'élèves inscrits dans les registres de l'état civil.

La situation est plus préoccupante dans les académies de Sédhiou (20%), Kaffrine (20.8%), Diourbel (21,2%) et Kolda (22,9%).

Une étude réalisée par la COSYDEP identifie les causes suivantes comme étant à l'origine de cette situation :

- l'ignorance de l'utilité de la pièce d'état civil ;
- la pauvreté qui frappe certaines familles surtout en zone rurale ;
- l'irresponsabilité de certains parents dépourvus de conscience et d'engagement citoyens;
- la passivité des pouvoirs publics devant mettre en œuvre des mesures hardies ;
- l'éloignement de certains centres d'état civil des lieux de résidence surtout en milieu rural ;
- la déclaration tardive des naissances
- la rupture fréquente des stocks en imprimés et/ou vignettes servant à l'établissement de ces pièces au moment opportun ;
- les bouleversements occasionnés par les découpages administratifs ;
- l'absence de reconstitution des fichiers détériorés ou perdus ;
- le mauvais archivage des registres qui ne sont pas en double pour parer aux pertes.

Il apparaît que la stratégie genre du PAQUET/EF n'a pas suffisamment pris en compte la situation de l'état-civil dans sa phase de conception.

Recommandation n°8

La Cour recommande au MEN d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'actions participatives réunissant tous les acteurs de l'éducation (Etat, collectivités territoriales, élèves, parents d'élèves, partenaires techniques et financiers) afin que tous les élèves disposent d'un acte d'état civil

III. FACTEURS EXPLICATIFS

Les facteurs explicatifs des constatations relevées sont liés à des insuffisances notées dans le processus de planification, le cadre opérationnel mis en place, le financement et le processus de suivi-évaluation.

3-1. Les insuffisances liées à la planification de la stratégie du genre du PAQUET /EF

3-1.1. Un processus de planification non inclusif

Tenant compte du fait que le genre est d'abord un outil d'identification et d'analyse des différences qui caractérisent les conditions de vie des hommes et des femmes dans la société en vue d'apporter des solutions aux situations éventuelles de déséquilibre, il convenait de diagnostiquer de façon participative, la situation réelle du genre telle que vécue dans le secteur éducatif par les différents groupes concernés. Une telle opération devait permettre de définir une situation de référence adossée à une juste évaluation des besoins en la matière.

La revue documentaire et les entretiens réalisés renseignent qu'en terme de diagnostic, il a été réalisé dans les différents ordres d'enseignement et de la formation professionnelle une analyse des effectifs et des taux d'achèvement des garçons et filles pour déterminer leur niveau d'accès et de maintien à l'école. Il a été aussi procédé à la détermination des postes de responsabilité occupés par les enseignants et les enseignantes ainsi que la présence des femmes dans les filières scientifiques et techniques.

La Cour n'a pas constaté une réelle implication des différents acteurs qui auraient pu contribuer à la conception de la stratégie. Ainsi, cette dernière n'apporte pas des informations suffisantes sur les obstacles ou défis qui sont à la base des disparités relatives au genre, ni sur les stratégies mises en place pour la réduction progressive de ces disparités. Elle ne renseigne pas, non plus, sur la prise en compte de besoins sexo-spécifiques dans les institutions d'éducation et de formation.

Les informations recueillies dans les régions visitées par l'équipe de vérification confortent ce constat. Les différentes parties prenantes affirment n'avoir pas été associées au processus d'élaboration de la stratégie genre. Les acteurs sont au courant des activités menées sur le terrain mais n'en maîtrisent pas la vision, les valeurs et encore moins les objectifs stratégiques.

Il en a résulté un déficit d'appropriation des modalités de planification et de mise en œuvre de la stratégie genre par les acteurs du niveau déconcentré. Au plan local, les actions sont menées de manière éparse, chaque localité en fonction de ses spécificités et de ses ressources. Ce qui explique aussi que beaucoup de problèmes liés à la question genre dans ces localités ne sont pas prises en compte dans cette stratégie.

La conception de la stratégie genre du PAQUET/EF devrait être précédée par une analyse genre prenant en compte les spécificités locales. La participation devrait jouer un rôle essentiel. L'approche genre implique par nature une démarche résolument participative afin de créer les meilleures conditions d'appropriation du programme. Elle doit associer les apprenants, les enseignants et les administrateurs ainsi que les parents d'élèves à l'analyse du genre devant aboutir à la conception de la stratégie.

Recommandation n°10

La Cour recommande au MEN, dans la conception des stratégies du secteur de l'éducation, particulièrement, dans le domaine du genre, d'adopter une approche globale et inclusive.

3-1.2. Absence de modèle logique de la stratégie

La stratégie doit être bâtie autour d'un certain nombre de priorités, de stratégies d'amélioration des situations identifiées, d'actions à mener et enfin de résultats à atteindre matérialisés dans un modèle logique. La Cour n'a pas cependant constaté de modèle logique spécifique à la stratégie genre adossé à une théorie du changement.

La théorie du changement décrit la manière dont la stratégie est censée produire les résultats espérés. Il n'est pas toujours spécifié de manière claire les liens entre les priorités et les résultats escomptés ni les changements qu'atteindront les différentes actions stratégiques prévues ni les modalités de leur manifestation encore moins les indicateurs pour les mesurer.

A titre illustratif, il est noté parmi les quatre priorités de la Stratégie Genre du PAQUET/EF celle intitulée « renforcer la mobilisation et la participation des femmes ». Elle se traduit essentiellement par le renforcement des capacités des femmes afin de mieux pouvoir participer « aux actions en faveur de l'éducation des filles et à la gouvernance du système éducatif ». Toutefois, il n'est pas clairement indiqué comment cette action contribuera aux résultats en matière de genre, quelles femmes sont ciblées et à quel niveau ?

La même remarque est valable pour la priorité « lutte contre les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre (VSBG) dans les écoles. Des actions stratégiques sont prévues mais il n'est pas explicité comment ces actions contribueront à l'atteinte des résultats immédiats.

Afin d'atteindre les objectifs de développement, la conception d'une théorie de changement en plus d'un modèle logique est une bonne pratique de gestion des politiques publiques. Elle permet de bien comprendre des liens causaux et elle est à la base d'une bonne planification, d'un bon suivi et d'une bonne évaluation.

Recommandation n°11

La Cour recommande au DPRE d'élaborer un modèle logique spécifique à la stratégie genre adossé à une théorie du changement.

3-1.3. Une place prépondérante des filles dans un contexte de déperdition scolaire accrue des garçons

Dans sa conception, la stratégie genre du PAQUET/ EF a beaucoup plus pris en compte la situation des filles et des femmes que celles des garçons et des hommes. Ce qui a conduit à la mise en œuvre d'actions d'envergure en faveur des filles. Si cela pouvait se comprendre au début du programme encore que déjà à l'époque, le PDEF avait permis de réaliser des progrès importants, il est devenu aujourd'hui impératif d'infléchir la conception de départ pour davantage prendre en charge la situation des garçons dans les écoles. Aujourd'hui l'éducation des filles ne se pose plus dans les mêmes termes comme l'indiquent les constatations ci-après.

En effet, grâce aux initiatives du programme Scolarisation des filles (SCOFI), du « Forum for African Women Educationnalists » (FAWE) en français « Forum des Educatrices africaines », de la COSYDEP (Coalition des Organisations en synergie pour la défense de l'Education publique) et du Plan International, l'indice de parité est en faveur des filles dans les enseignements élémentaire et moyen. En outre, depuis 2018, la parité est atteinte au niveau du secondaire.

En effet, il faut souligner le rôle important du Projet **d'appui à l'éducation des filles** (PAEF) dans la généralisation de l'enseignement élémentaire, l'amélioration de l'accès et le maintien des filles à l'école à tous les niveaux d'éducation. Il s'y ajoute que dans sa deuxième phase (2014-2018), le projet (PAEF-PLUS) a institué quatre-vingt-quatre « associations mères d'élèves » pour des financements allant de 2 500 000 F CFA dans les écoles élémentaires à 500 000 F CFA pour les collèges.

Le programme consiste à financer les « mères d'élèves » dans des activités génératrices de revenus, dont 50% des bénéfices générés sont reversés dans le

compte du comité de gestion de l'école. L'objectif est de renforcer les interventions en faveur de l'éducation des filles, de contribuer à l'amélioration de la qualité des enseignements apprentissages à travers des cours de soutien pour les enfants en difficulté, des bourses pour les meilleurs élèves issus de familles vulnérables. Des camps scientifiques de vacances sont aussi organisés, sans compter les dotations en uniformes et kits scolaires, l'autonomisation socio-économique des "associations mères d'élèves", la création de mutuelles de santé. Grâce à ces initiatives, au niveau de l'enseignement élémentaire, l'indice de parité a subi, depuis 2007, un changement pour être en faveur des filles. En 2018, le taux brut de scolarisation chez les filles a atteint 92.6% contre 80.4% chez les garçons, soit un indice de parité de 1.15. Les tableaux sur le taux brut de scolarisation des filles et des garçons dans les différentes académies du Sénégal en annexe est assez illustratif sur le sujet.

Ainsi, il apparaît que dans toutes les académies, le TBS chez les filles est plus élevé que celui des garçons. Par ailleurs, le taux d'achèvement du cycle élémentaire est également en faveur des filles avec une moyenne nationale en 2018 de 65.9% contre 54% pour les garçons.

Dans l'enseignement moyen, les filles sont également plus scolarisées avec un TBS en 2018 de 53.3% contre 45,9% chez les garçons. Le TBS des filles, dans le moyen, est partout plus élevé sauf dans les académies de Kolda, Kédougou et Sédhiou. Le taux d'achèvement de ce cycle montre une moyenne nationale en faveur des filles avec 39.4% contre 33.1% chez les garçons.

Au niveau de l'enseignement secondaire général, pendant des années, le pourcentage des filles était en deçà de celui des garçons. Toutefois une nette évolution a été notée en 2018 avec un renversement de la tendance qui est maintenant en faveur des filles dans presque la moitié des académies du pays. En effet, l'indice de parité, obtenu en faisant le rapport du TBS filles et du TBS garçons est de 1,05. La parité est donc atteinte, les filles ne sont plus moins scolarisées que les garçons dans le secondaire général. La majorité des élèves du secondaire général sont de sexe féminin avec un taux de 50.2%.

Ces données statistiques montrent qu'au niveau de tous les cycles d'enseignement de l'éducation, les filles sont mieux représentées que les garçons. Elles sont beaucoup plus présentes dans les classes et sont plus performantes en termes de résultats scolaires.

Ainsi, si des actions menées dans le cadre de la stratégie genre pour l'éducation des filles suivent le même rythme, elles pourraient, dans quelques années, créer d'autres formes d'inégalités, cette fois-ci en défaveur de l'éducation des garçons

Recommandation n°12

La Cour recommande au MEN de veiller à préserver l'équité entre les garçons et les filles dans la stratégie genre du PAQUET/EF.

3-2. Les insuffisances liées au cadre opérationnel

3.2.1. Au niveau central, un déficit de collaboration intra et inter-sectorielle

Le genre est un sujet transversal qui implique l'intervention de plusieurs ministères : Ministère de l'Education nationale et ministère en charge de la Femme, de l'Enfant, de l'Entreprenariat Féminin, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat.

Une gestion cloisonnée par ministère sectoriel n'est pas de nature à résoudre l'ensemble des inégalités liées au genre. Il doit exister une synergie entre les actions des différents ministères sectoriels pour une prise en charge optimale. En raison de son domaine d'intervention, le MEN notamment la DPRE aurait pu proposer la mise en place d'une structure interministérielle pour la coordination des actions en faveur du genre.

Le problème se pose également dans la coordination, le suivi et le renforcement des différentes actions du programme au sein du MEN. En effet, dans le dispositif organisationnel mis en place, il n'est noté l'existence d'une structure dédiée qui ait une visibilité d'ensemble de la mise en œuvre du programme. Le ministère ne s'appuie pour l'ensemble des actions du programme que sur la collaboration d'une conseillère technique chargée entre autres attributions de la coordination des questions liées au genre et sur la DPRE.

Toutefois, l'adoption du décret n° 2017-313 du 15 janvier 2017 instituant un secrétariat général dans les ministères avec en son sein une cellule genre est de nature à amorcer des solutions si elles sont dotées de moyens appropriés.

Une structure à l'image du Cadre de Coordination des interventions en matière d'Education des Filles (CCIEF) pourrait être également mise à contribution. Formalisé par l'arrêté ministériel n° 1371 du 31 mars 2008, il entre dans le dispositif institutionnel du Programme décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) des Ministères en charge de l'Education et de la Formation.

Le CCIEF est une structure de coordination, d'impulsion, de veille et de suivi de la question de l'égalité entre les sexes à tous les niveaux du système éducatif. Il a pour mission d'assurer l'intégration effective et efficiente de la dimension genre

dans le secteur de l'éducation, en créant une synergie dans les interventions des différents acteurs dont les rôles et responsabilités sont clairement identifiés. Ses membres se réunissent une fois par année pour passer en revue les activités planifiées et présenter les résultats.

Le CCIEF comprend un Comité national de Pilotage présidé par le ministre de l'Éducation, un secrétariat exécutif, un Comité technique national, quatre commissions de veille et prévention, de communication, de partenariat et de mobilisation des ressources et scientifique. Des parties prenantes institutionnels comme la DPRE responsable de la coordination générale du CCIEF, la DFC et la DRH, diverses associations et coalitions nationales actrices de l'éducation et la formation des filles, des institutions internationales comme l'UNICEF, le PAM, la BM entre autres, des ONG comme le FAWE, des partenaires bilatéraux comme l'Italie et les États Unis dans le cadre du PAEF et de l'USAID, les écoles et des établissements scolaires participaient aussi aux activités du cadre.

Au regard de ces prérogatives, une structure de cette nature peut jouer un rôle d'impulsion, de veille et de suivi en matière de genre dans le nouveau programme. Son caractère transversal permettrait son intervention auprès de tous les acteurs et de toutes les actions de la stratégie genre du PAQUET/EF pour une meilleure coordination.

Recommandation n°9

La Cour recommande au MEN de doter en moyens appropriés la Cellule genre afin de lui permettre d'assurer le suivi de la stratégie genre du PAQUET/EF et d'entreprendre des initiatives utiles pour la mise en place d'un dispositif de coordination intersectorielle chargé des questions liées au genre.

3.2.2. Au niveau déconcentré, des bureaux genre avec une fonctionnalité très limitée

Les bureaux partenariat, communication et genre font partie de l'organigramme des IA et des IEF depuis 2013. Ils sont institués par le décret n° 2012-1276 du 13 novembre 2012 relatif à la création des Inspections d'Académie et des Inspections de l'Éducation et de la Formation et ont entre autres missions :

- de développer une stratégie de réduction des disparités selon le genre dans tous les sous-secteurs formels et non formels;
- d'appuyer et suivre la prise en compte de la question genre dans les programmes et projets dans le formel et le non formel ;

- de mener des plaidoyers sur le genre et sur l'éducation des filles auprès des acteurs de la communauté éducative;
- de promouvoir des actions de renforcement des capacités des enseignants des directeurs d'écoles, des chefs d'établissements et des autres membres de la communauté éducative en rapport avec le bureau formation;
- d'impulser la recherche/action sur la question de l'égalité entre les sexes dans l'éducation et la formation, la capitalisation et la dissémination des résultats des études existantes;
- d'appuyer et suivre le fonctionnement des cadres départementaux de coordination des interventions pour l'éducation des filles;
- d'assurer le suivi-évaluation des interventions en matière de genre et d'éducation et de formation des filles;
- de produire des rapports périodiques;
- de planifier des campagnes de sensibilisation à l'endroit des enseignants et enseignantes dans le cadre de l'éradication des stéréotypes qui vont à l'encontre de la promotion des femmes et des filles en éducation et formation;
- de développer une politique de maintien des femmes dans les zones déshéritées.

En dépit de ces importantes attributions, les bureaux genre souffrent d'un manque notoire de moyens de toutes natures. Ils rencontrent beaucoup de difficultés pour mettre en œuvre leurs activités dues principalement au manque de ressources humaines, financières et logistiques. Ils ne disposent pas de budget spécifique pour mettre en œuvre leurs plans d'activités annuels et sont obligés de recourir à l'aide financière des partenaires sociaux et financiers présents dans leurs localités pour chacune de leur activité.

Les réponses des Inspecteurs d'Académie abondent dans le même sens que les observations de la Cour. Il y a, en effet, nécessité de doter les bureaux de moyens adéquats à la hauteur des compétences qui leur sont octroyées.

Recommandation n°13

La Cour recommande au MEN l'allocation de ressources adéquates pour la mise en œuvre des activités prévues par les bureaux genre installés dans les Inspections d'Académie et les Inspections de l'Education et de la Formation.

3-3. Les insuffisances liées au financement de la stratégie

Durant la phase (2013-2015) du PAQUET, le secteur de l'éducation et de la Formation a été financé à hauteur de 1748 milliards 335 millions de F CFA. Les

ressources mises à sa disposition sont passées de 532 milliards 972 millions F CFA en 2013 à 576 milliards 266 millions en 2014 et 639 milliards 097 millions F CFA en 2015. Ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 6,2%.

Il est toutefois difficile voire impossible d'identifier dans ces ressources budgétaires la part affectée à la prise en charge de la stratégie genre du PAQUET EF, et cela malgré les objectifs définis et les résultats attendus dans le programme. Cette situation est observable aussi bien dans le budget du MEN que dans les crédits délégués aux inspections d'académie des régions et des inspections de l'Education et de la Formation des départements visités.

Selon, les acteurs rencontrés, il n'est alloué de ressources propres à la stratégie genre du PAQUET EF puisque l'arbitrage budgétaire ne prend pas en compte les orientations inscrites dans la nouvelle planification budgétaire. Dans ces conditions les ressources budgétaires allouées aux nouvelles priorités telles que le genre ne sont pas identifiables. Par conséquent, la mise en œuvre, des stratégies visant à réduire les inégalités dans le secteur est pratiquement impossible.

Il est en outre relevé que les ressources destinées à la politique genre proviennent essentiellement des partenaires techniques et financiers notamment de la coopération italienne, principal bailleur du PAEF, projet qui œuvre spécifiquement pour la scolarisation des filles, et de l'ACDI qui finance les activités liées à la promotion des enseignantes à des postes de responsabilité. Toutefois, il ne s'agit pas là de ressources pérennes. Elles ne durent que le temps des projets.

En outre, les PTF, même s'ils utilisent l'appui budgétaire privilégient largement l'appui projet. Il en résulte un défaut d'harmonisation dans la mobilisation des ressources qui pourrait être une entrave à une visibilité des ressources extérieures destinées à la mise en œuvre de la stratégie genre du programme. La plupart des bailleurs ont en effet opté de financer directement les activités des projets surtout au plan local. En l'absence d'un outil retraçant la planification de ce mode de financement, la traçabilité des ressources issues de ce type d'appui demeure problématique.

Ainsi les stratégies de financement manquent de clarté sur le niveau des ressources disponibles et sur leur utilisation. Il en est de même pour ce qui concerne les collectivités locales.

L'éducation constitue un des domaines de compétences transférées aux collectivités territoriales.

Les communes interviennent dans le fonctionnement des écoles élémentaires et les départements dans celui des collèges et lycées. Ils doivent pouvoir participer

I

au financement des actions de prise en charge des besoins spécifiques des groupes vulnérables et la lutte contre les inégalités de genre.

Le représentant du Maire de la commune de Kaffrine confie que pour lutter contre la déperdition scolaire, une subvention globale de 3 500 000 francs est accordée chaque année aux enfants ayant très tôt quitté l'école pour permettre leur réintégration avec une discrimination en faveur des filles.

Toutefois, les acteurs de l'éducation confirment que les collectivités territoriales ne sont pas suffisamment impliquées. Leur intervention reste encore très timide dans les actions de lutte contre les inégalités liées au genre.

Pourtant, la mise en application de la budgétisation sensible au genre (BSG) par les différents intervenants (ministères, PTF et collectivités territoriales) pourrait contribuer à faire évoluer de manière positive cette situation. Il s'agit d'un instrument d'analyse des ressources et dépenses publiques dans une perspective de genre qui peut être utilisé ultérieurement pour la réaffectation des ressources mobilisées de manière à mieux répondre aux priorités des femmes et des hommes.

Recommandation n°14

La Cour recommande au MEN, dans le cadre de la programmation budgétaire, de renforcer la budgétisation sensible au genre.

3-4. Les insuffisances liées au suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie

Le suivi-évaluation est une condition nécessaire à la réussite de tout programme ou projet. Il suppose une collecte fiable et large des données, une définition claire et pertinente des indicateurs et une appréciation critique des résultats. Il permet ainsi de vérifier l'efficacité de la gestion et de proposer le cas échéant les correctifs appropriés à l'atteinte des objectifs.

La Cour a toutefois, relevé des limites dans le système de suivi-évaluation de la stratégie genre du PAQUET-EF relativement à la disponibilité des données et à au cadre de mesure des résultats.

3-4-1. Faible disponibilité des données

La Cour a relevé que les données statistiques recueillies dans le cadre de la stratégie genre du PAQUET EF se résument à un simple décompte du nombre de garçons et de filles dans les différents ordres d'enseignement. De surcroit, les chiffres disponibles ne concernent que la petite enfance, le cycle fondamental

|

(cycles élémentaire et moyen) et l'enseignement secondaire général. Ces données sont en outre peu nombreuses dans les filières scientifiques bien que l'objectif de promotion des filles dans ce domaine soit clairement affirmé dans l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle et technique.

Les données relevées ne sont quasiment pas désagrégées selon le genre. Plus généralement, les données relatives à la présence des femmes dans les instances de direction ou de décision ne sont pas toujours documentées. Le même constat s'impose pour les cas de violences sensibles au genre pourtant fréquents dans le milieu scolaire, de même que les élèves vivant avec un handicap.

La Cour a relevé que certes des données statistiques du PAQUET sont collectées dans chaque région, centralisées et consolidées par la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education (DPRE). Toutefois, elles sont incomplètes, la remontée des informations restant difficile dans certains cas en raison des spécificités sociales et/ou des pesanteurs culturelles notamment dans les zones rurales. Le cas des violences basées sur le genre est assez révélateur. Les grossesses précoces et les mariages forcés par exemple ne sont pas toujours répertoriés. Les autorités scolaires et académiques ne satisfont pas toujours dans ce domaine à leur obligation d'information soucieuses qu'elles sont de préserver la réputation des établissements scolaires ou des acteurs concernés.

3-4-2. Faible prise en compte du genre dans le cadre de mesure des résultats du PAQUET/EF

La Cour a relevé qu'il n'existe pas un Cadre de Mesure des Résultats (CMR) de la stratégie genre. Toutefois, dans celui du du PAQUET/ EF I (2013-2015), un effort de prise en compte du genre a été noté avec cependant, quelques insuffisances liées à leur distribution inégale pour rendre compte des résultats dans les différents cycles d'éducation ainsi qu'à l'absence de valeurs références et de cibles.

➤ Indicateurs et résultats :

Vingt-huit (28) indicateurs sensibles au genre sont recensés dans le CMR du PAQUET/EF :

- un (1) indicateur d'accès pour le Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE);
- un (1) indicateur d'accès pour la Formation professionnelle et Technique (FPT); dix (10) indicateurs de qualité;
- (7) indicateurs d'accès pour le cycle fondamental (élémentaire et moyen) quatre (4) indicateurs de qualité;

- trois (3) indicateurs d'accès pour l'Enseignement Secondaire Général (ESG) ;
- deux (2) indicateurs d'accès pour l'Education de Base des Jeunes et des Adultes (EBJA).

L'essentiel des indicateurs concerne le cycle fondamental (élémentaire et moyen) avec un total de 17 indicateurs sur les 28. Le cycle ESG en compte 7. Les autres cycles sont très faiblement renseignés avec respectivement deux (2) indicateurs pour l'EBJA, et un (1) pour la DIPE et la FPT. Le cycle Enseignement Supérieur et de Recherche scientifique (ESR) ne compte aucun indicateur.

Cette distribution révèle un déséquilibre en faveur du cycle fondamental. En définitive, dans la phase 1 du PAQUET, les questions de genre ne sont véritablement documentées que pour l'enseignement élémentaire et l'enseignement moyen, et dans une moindre mesure, le cycle enseignement secondaire général.

Le PAQUET EF II (2013-2025) a aggravé ces déséquilibres en abaissant considérablement les indicateurs sensibles au genre. Le nombre d'indicateurs sensibles au genre dans le PAQUET s'établit au total à huit (8) soit une diminution de l'ordre de -71% par rapport au PAQUET-EF I. Le cycle fondamental, qui était le programme le plus renseigné en indicateurs, passe de 17 à 2 indicateurs. L'enseignement secondaire général n'enregistre aussi que 2 indicateurs soit une diminution de -71%.

Le nombre d'indicateurs pour la DIPE et la formation professionnelle et technique est resté à un (1). L'enseignement supérieur et la recherche ne disposent toujours pas d'indicateur. La même situation prévaut aussi pour l'éducation de base des jeunes et des adultes qui ne comptent plus d'indicateurs sensibles au genre.

En revanche, le programme « Gouvernance » enregistre 2 indicateurs sensibles au genre.

En plus de la diminution des indicateurs sensibles au genre, ceux-ci ne sont pas suffisamment détaillés pour couvrir tous les objectifs liés aux aspects genre et permettre de retracer l'évolution des résultats et d'avoir l'exacte mesure des progrès accomplis et des changements intervenus. Le PAQUET II a bien fixé sur l'horizon 2013-2025 des objectifs et priorités clairs en matière de promotion du genre dans le secteur de l'enseignement et qui se déclinent ainsi :

- Renforcer la mobilisation et la participation des femmes ;
- Renforcer l'accès, le maintien et la réussite des filles ;
- Lutter contre les violences basées sur le genre et le sexe dans les écoles (VBGS).

Sur les objectifs liés au renforcement de la mobilisation et la participation des femmes et à la lutte contre les violences basées sur le genre en milieu scolaire, le programme n'a pas déterminé d'indicateur ni pour mesurer le taux de participation des femmes dans les postes de responsabilité, ni pour évaluer le pourcentage de survenance des cas de violence dans les écoles et établissements. Seul l'objectif de renforcement de l'accès, du maintien et de la réussite des filles dans les différents ordres d'enseignement est renseigné en indicateurs.

S'agissant du cycle élémentaire, les indicateurs d'accès (TBS, indice de parité, TBA CI, taux enfants avec handicap) et de qualité (taux de promotion, taux d'abandon, taux de redoublement, taux d'achèvement, taux de réussite au CFEE) présents dans le PAQUET I ont complètement disparu. Il en est de même pour le cycle moyen sauf pour l'indicateur d'accès relatif au total d'élèves en 6^{ème} et l'indicateur de qualité relatif au taux de réussite au BFEM. Pour le cycle enseignement général secondaire, aucun indicateur d'accès (TT 2^{nde}, TBS au secondaire) n'a été relevé.

En ce qui concerne les indicateurs de qualité, le CMR en a certes prévu certains mais ils sont incomplets et la plupart ne sont pas renseignés. Ainsi, le taux de réussite des filles et des garçons au BAC, le taux de survie des filles et des garçons en classe terminale, la part des filles dans les séries scientifiques bien prévus ne sont pas documentés. Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon au secondaire ne figurent dans le CMR. La seule exception concerne le pourcentage des élèves de seconde dans les séries scientifiques.

Dans la Formation Professionnelle et Technique, un seul indicateur d'accès relatif à la part des effectifs d'apprenant en milieu rural est recensé. L'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et l'Education de Base des Jeunes et des Adultes, n'enregistre aucun indicateur d'accès et de qualité dans le CMR. Il n'est non plus relevé dans la situation des personnes handicapées moteurs, que deux indicateurs d'accès au cycle secondaire sur le pourcentage et le nombre de lycées mis à niveau pour faciliter leur accès. Les autres indicateurs d'accès dans les différents cycles d'enseignement (leur taux dans les effectifs) et les indicateurs de qualité (taux de promotion, taux de redoublement, taux d'abandon, taux d'achèvement, taux de réussite aux examens) ne sont pas documentés.

Cette situation qui ne permet pas de prendre suffisamment en charge les inégalités liées au genre n'est d'ailleurs pas conforme avec les engagements pris par notre pays, au plan africain, avec l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) ni, au plan international, avec l'Objectif de Développement Durable (ODD) n° 4 « accès à une éducation de qualité dont la finalité de veiller à ce que tous aient à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans les conditions équitables tout au long de la vie.»

➤ Valeurs de références, cibles et résultats

Le PAQUET I (2013-2015) avait retenu comme date de la valeur référence (situation de départ) l'année 2012 et la date de la valeur cible (résultat prévisionnel) l'année 2015. Ce qui était cohérent comme l'indique le tableau ci-après qui reproduit de manière simplifiée le CMR des différents programmes :

Tableau n°11 : CMR PAQUET I

Indicateur	Niveau de déclinaison	Valeur référence 2012	Valeur cible 2015	Réalisé			Ecart = Réalisé 2015 - Cible 2015
				2013	2014	2015	

Au demeurant, la première du PAQUET (2013-2015) I a fait l'objet d'une évaluation. Les écarts entre les valeurs réelles de 2015 et les valeurs cibles prévisionnelles de 2015 ont été mesurés sur la base de réalisations pendant les trois années d'application du programme. A titre illustration, l'évaluation du programme Développement Intégré de la Petite Enfance a donné les résultats suivants :

Tableau n° 12 : CMR DIPE

Indicateur	Niveau de déclinaison	Valeur référence 2012	Valeur cible 2015	Réalisé			Niveau réalisation indicateur
				2013	2014	2015	
ACCES EQUITABLE							
TBPS	Total	11%	17%	16%	16%	17%	0,988
	Filles	12%	18%	17%	18%	18%	1,005
	Garçons	11%	16%	15%	15%	16%	0,975

Source : CMR PAQUET-EF

Le PAQUET II qui concerne la période (2013-2025) a cependant prévu deux valeurs cibles 2015 et 2025 et la valeur de référence en 2011. Le tableau ci-après présente le CMR du PAQUET-EF II :

Tableau n°15 : CMR PAQUET-EF II

Indicateur	Valeur référence 2011	Valeur cible 2015	Valeur cible 2025	Méthode de calcul	Source de données	Fréquence	Méthode collecte données	Responsabilité (Collecte)
------------	-----------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-----------	--------------------------	---------------------------

Source : CMR PAQUET-EF

La Cour observe qu'il n'est pas cohérent puisque la première phase du PAQUET EF a été déjà évalué, de choisir comme valeur de référence l'année 2011 qui n'est pas incluse dans le programme et de reconduire dans les CMR du PAQUET EF II, la valeur cible de 2015 même si c'est à titre de cible intermédiaire, la cible finale étant 2025. Il est plus rationnel de prendre les données réelles de 2015 comme valeur de référence et le cas échéant, de prendre comme cible intermédiaire l'année 2020. En bonne logique la phase 2 du programme devait en principe démarrer à compter de l'année 2016.

La Cour relève par ailleurs que certains résultats de la première phase du PAQUET (2013-2015) suscitent des interrogations. En premier lieu, il n'a pas été défini pour le cycle élémentaire (taux de promotion, taux d'abandon, taux de redoublement et pourcentage des enfants vivant avec un handicap), le cycle moyen (taux de promotion, taux d'abandon, taux de redoublement et pourcentage des enfants vivant avec un handicap) et le cycle secondaire (taux de redoublement, pourcentage d'élèves dans les séries scientifiques et pourcentage des enfants vivant avec un handicap) de valeur cible, les objectifs visés n'étant pas été chiffrés au départ. Cette situation ne permet pas de rendre compte de la performance des activités mises en œuvre puisqu'aucun écart n'a pu être calculé entre la valeur réalisée et la valeur prévue faute d'élément de comparaison.

En second lieu, ces mêmes indicateurs dépourvus de valeurs cibles figurant dans les extraits des tableaux 17, 18 et 19 affichent des résultats identiques sur les agrégats de l'exercice 2015 relativement aux taux de promotion, abandon et de redoublement aussi bien au cycle élémentaire qu'au cycle moyen. Il en est de même pour les pourcentages des enfants avec handicap dans les cycles élémentaire, moyen et secondaire sur les trois années d'exécution du programme.

De telles coïncidences méritent davantage d'éclairages, ces calculs étant effectués sur des effectifs qui n'ont pas les mêmes tailles en considération des niveaux d'enseignement (élémentaire, moyen ou secondaire) et qui plus est, sont évolutifs dans le temps. La probabilité d'avoir des résultats similaires ou quasi similaires demeure très faible.

Recommandation n°15

La Cour recommande au DPRE :

- **de mettre place un dispositif complet de collecte de données désagrégées pour une meilleure information sur le genre;**
- **de définir pour chaque objectif des indicateurs complets et cohérents;**
- **d'éclairer davantage le processus de production des indicateurs consignés dans le CMR ;**
- **de reconsidérer la date de référence de 2011 et de choisir plutôt celle de 2016.**

Annexe n° 1 Calendrier des rencontres dans les régions visitées

Région de Kolda

Lundi 29 avril -

Rencontre avec le Gouverneur de la région de Kolda
Séance de travail avec l'inspecteur d'académie de Kolda
Séance de travail avec le responsable du bureau genre de l'IA
Entretien avec le responsable du bureau de la formation
Entretien avec les élus locaux

Mardi 30 avril

Séance de travail avec l'IEF de Kolda
Entretien avec le responsable du bureau genre de l'IEF
Visite d'un établissement scolaire du département et entretien avec le directeur de l'établissement, les enseignants et les apprenants

Région de Tambacounda

Jeudi 2 mai

Rencontre avec le Gouverneur de la Région de Tambacounda
Séance de travail avec l'inspecteur d'académie de Tambacounda
Séance de travail avec le responsable du bureau genre de l'IA de Tambacounda
Entretien avec le responsable du bureau de la formation de l'IA
Entretien avec les élus locaux

Vendredi 3 mai -

Séance de travail avec l'IEF de Tambacounda
Entretien avec le responsable du bureau genre de l'IEF
Visite d'un établissement scolaire du département et entretien avec le directeur de l'établissement, les enseignants et les apprenants.

Région de Kaffrine

Samedi 4 mai

Départ pour Kaffrine

Lundi 06 mai -

Rencontre avec le gouverneur de la région de Kaffrine
Séance de travail avec l'inspecteur d'académie de Kaffrine
Séance de travail avec le responsable du bureau genre de l'IA
Entretien avec le responsable du bureau de la formation de l'IA
Entretien avec les élus locaux

Mardi 7 mai

Séance de travail avec l'IEF de Kaffrine
Entretien avec le responsable du bureau genre de l'IEF

Visite d'un établissement scolaire du département et entretien avec le directeur de l'établissement, les enseignants et les apprenants

Annexe n° 2 : Taux brut de scolarisation et indice de parité à l'Elémentaire en 2018

Région	Garçon	Fille	TOTAL	Indice de parité
Dakar	98,2%	104,3%	101,3%	1,06
Diourbel	49,3%	66,3%	57,6%	1,34
Fatick	82,6%	91,5%	86,9%	1,11
Kaffrine	39,7%	55,3%	47,3%	1,39
Kaolack	71,5%	83,4%	77,2%	1,17
Kédougou	115,3%	111,9%	113,7%	0,97
Kolda	92,9%	99,0%	95,9%	1,07
Louga	70,4%	78,3%	74,5%	1,11
Matam	52,1%	86,5%	68,8%	1,66
Saint-Louis	80,7%	108,5%	94,1%	1,34
Sédhiou	103,4%	104,9%	104,1%	1,01
Tambacounda	72,9%	83,0%	77,8%	1,14
Thiès	98,0%	111,8%	104,7%	1,14
Ziguinchor	109,4%	110,8%	110,1%	1,01
Sénégal	80,4%	92,6%	86,4%	1,15

Source : Rapport national sur la situation de l'éducation (RNSE), 2018

Annexe n°3 : Taux brut de scolarisation et indice de parité au moyen en 2018

Régions	Garçons	Filles	Total	IP F/G
Dakar	59,1%	69,0%	64,1%	1,17
Diourbel	23,4%	27,8%	25,6%	1,19
Fatick	56,1%	65,7%	60,8%	1,17
Kaffrine	20,3%	22,3%	21,3%	1,10
Kaolack	45,8%	52,2%	48,9%	1,14
Kédougou	56,6%	45,0%	51,0%	0,79
Kolda	41,6%	37,9%	39,8%	0,91
Louga	30,8%	39,1%	34,8%	1,27
Matam	27,6%	42,8%	35,0%	1,55
Saint-Louis	42,6%	57,2%	49,7%	1,34
Sédhiou	55,4%	48,4%	52,1%	0,87
Tambacounda	30,2%	31,3%	30,7%	1,04
Thiès	56,6%	70,7%	63,4%	1,25
Ziguinchor	87,1%	93,1%	90,0%	1,07
Sénégal	45,9%	53,3%	49,5%	1,16

Source : Rapport national sur la situation de l'éducation (RNSE), 2018

Annexe n°4 : Répartition des effectifs du secondaire général par académie et selon le sexe en 2018

Académie	Garçon	Fille	Total	% Fille	Part/Académie
Dakar	13 785	17 664	31 449	56,2%	9,3%
Diourbel	8 301	8 868	17 169	51,7%	5,1%
Fatick	10 427	10 952	21 379	51,2%	6,3%
Kaffrine	3 386	2 827	6 213	45,5%	1,8%
Kaolack	15 159	13 254	28 413	46,6%	8,4%
Kédougou	1 759	821	2 580	31,8%	0,8%
Kolda	7 381	4 808	12 189	39,4%	3,6%
Louga	7 731	8 052	15 783	51,0%	4,7%
Matam	4 432	5 024	9 456	53,1%	2,8%
Pikine-Guédi	21 415	24 700	46 115	53,6%	13,6%
Rufisque	5 466	6 564	12 030	54,6%	3,5%
Saint-Louis	11 464	12 651	24 115	52,5%	7,1%
Sédhiou	6 967	4 236	11 203	37,8%	3,3%
Tambacounda	5 822	4 681	10 503	44,6%	3,1%
Thiès	29 005	31 100	60 105	51,7%	17,7%
Ziguinchor	16 307	14 216	30 523	46,6%	9,0%
Sénégal	168 807	170 418	339 225	50,2%	100,0%

Source : Rapport national sur la situation de l'éducation (RNSE), 2018

Annexe n°5 : Répartition en % des élèves ayant une pièce d'état civil par académie et selon le sexe en 2018

Académie	Effectif garçon	% garçon ayant extrait	Effectif fille	% fille ayant extrait	Effectif garçon et fille	% G et F ayant extrait	Effectif CM2	% effectif CM2 ayant extrait
Dakar	33520	65,3%	36229	56,6%	69749	60,8%	9261	68,4%
Diourbel	57884	25,3%	70258	17,9%	128142	21,2%	12877	40,8%
Fatick	60966	42,0%	63909	37,4%	124875	39,6%	15049	71,1%
Kaffrine	24081	27,4%	32408	15,9%	56489	20,8%	6221	74,9%
Kaolack	66103	38,3%	72455	32,0%	138558	35,0%	16760	64,1%
Kédougou	17097	42,6%	15929	47,6%	33026	45,0%	4286	71,7%
Kolda	62772	23,1%	63275	22,7%	126047	22,9%	15325	44,3%
Louga	48400	30,7%	58134	22,0%	106534	25,9%	11625	71,7%
Matam	32405	48,3%	51056	21,0%	83461	31,6%	8921	55,9%
Pikine-Guédi	53450	70,3%	59369	57,4%	112819	63,5%	13861	72,0%
Rufisque	32806	59,4%	34664	53,9%	67470	56,6%	8028	68,5%
Saint-Louis	64538	31,1%	82702	18,3%	147240	23,9%	16302	41,7%
Sédhiou	49559	18,7%	46800	21,3%	96359	20,0%	11759	80,8%
Tambacounda	50316	33,6%	54817	28,8%	105133	31,1%	11629	57,6%
Thiès	135946	46,5%	147708	39,7%	283654	43,0%	33078	64,0%
Ziguinchor	49427	41,2%	47090	45,1%	96517	43,1%	12961	72,5%
Total général	839270	39,7%	936803	32,5%	1776073	35,9%	207943	62,5%

Source : Rapport national sur la situation de l'éducation (RNSE), 2018

Annexe n°6 : CMR PAQUET I (2013-2015)

CMR DIPE (1)

Indicateur d'accès-1	Niveau de déclinaison		
	Taux Brut Préscolarisation (TBPS)	Total	
		Filles	
Garçons			

CMR Cycle fondamental (élémentaire et moyen)

Indicateurs de qualité (10)	Niveau de déclinaison		
	Taux de promotion à l'élémentaire	Total	
		Filles	
Garçons			
Taux d'abandon à l'élémentaire	Total		
	Filles		
	Garçons		
Taux de redoublement à l'élémentaire	Total		
	Filles		
	Garçons		
Taux d'achèvement à l'élémentaire	Total		
	Filles		
	Garçons		
Taux de promotion au moyen	Total		
	Filles		
	Garçons		
Taux d'abandon au moyen	Total		
	Filles		
	Garçons		
Taux de redoublement au moyen	Total		
	Filles		
	Garçons		
Taux d'achèvement au moyen	Total		
	Filles		
	Garçons		
Taux de réussite au CFEE	Total		
	Filles		
	Garçons		
Taux de réussite au BFEM	Total		
	Filles		
	Garçons		
Indicateurs d'accès (7)			
TBS élémentaire	Total		
	Filles		
	Garçons		
TBA CI	Total		
	Filles		
	Garçons		
TT 6 ^{ème}	Total		
	Filles		
	Garçons		
TBS du moyen	Total		
	Filles		
	Garçons		
Indice de parité du TBS au moyen	F/G		
Taux enfants avec handicap dans l'élémentaire	Total		
	Filles		
	Garçons		
	Total		

Taux enfants avec handicap dans le moyen	Filles
	Garçons

CMR Cycle Enseignement Général Secondaire (ESG)

Indicateurs de qualité (4)	Niveau de déclinaison
Taux de redoublement au secondaire	Total
	Filles
	Garçons
Taux de réussite au BAC	Total
	Filles
	Garçons
Taux d'élèves de secondes dans les séries scientifiques	Total
	Filles
	Garçons
Taux d'élèves dans les séries scientifiques	Total
	Filles
	Garçons
Indicateurs d'accès (3)	Niveau de déclinaison
TT 2 nd e	Total
	Filles
	Garçons
TBS du secondaire	Total
	Filles
	Garçons
Taux enfants avec handicap dans le secondaire	Total
	Filles
	Garçons

CMR EBJA (2)

Indicateurs d'accès	Niveau de déclinaison
Taux de femmes (ou filles) dans les CAF	F
Taux de filles dans les ECB	F

CMR FPT (1)

Indicateurs d'accès	Niveau de déclinaison
Taux de filles dans les effectifs des filières de Sciences et Techniques Industrielles (STI)	Filles

CMR ESR (0)

Indicateur	Niveau de déclinaison
Aucun indicateur	

Annexe n°7: CMR PAQUET II (2013-2025)

CMR DIPE (1)

Indicateur d'accès-1	Niveau de déclinaison
Indice de parité	TBPSF/TBPSG

CMR Cycle fondamental (2)

Indicateurs de qualité -2	Niveau de déclinaison
TT 6 ^{ème}	Total
	Filles
	Garçons
Taux de réussite au BFEM	Total
	Filles
	Garçons

CMR Enseignement Secondaire Général (2)

Indicateurs d'accès -2	Niveau de déclinaison
Part dans les effectifs des élèves inscrits en séries scientifiques	Total
	Filles
% lycées mis à niveau pour faciliter l'accès aux handicapés moteurs	Nbre de lycées facilitant l'accès aux handicapés moteurs*100/nombre de lycées habilités
Indicateur de qualité (0)	Niveau de déclinaison
Aucun indicateur	

CMR EBJA (0)

Indicateur	Niveau de déclinaison
Aucun indicateur	

CMR FPT (1)

Indicateur accès	Niveau de déclinaison
Part des effectifs d'apprenants du milieu rural sur l'effectif total	Effectif apprenants milieu rural*100/effectif total

CMR Gouvernance (2)

Indicateur mobilisation des acteurs	Niveau de déclinaison
% d'enseignants formés à l'intégration du genre dans la gestion de la classe	Nombre enseignants formés à l'intégration du genre dans la gestion de la classe*100/Nombre total enseignants concernés
% de responsables terrain formés à l'intégration du genre dans la gestion de la gestion de leur unité	Nombre responsables terrain formés à l'intégration du genre dans la gestion de la gestion de leur unité *100/Nombre total responsables ciblés

CMR ESR (0)

Indicateur	Niveau de déclinaison
Aucun indicateur	

|

Annexe n°8 : CMR DIPE

Indicateur	Niveau de déclinaison	Valeur référence 2012	Valeur cible 2015	Réalisé			Niveau réalisation indicateur
				2013	2014	2015	
ACCES EQUITABLE							
TBPS	Total	11%	17%	16%	16%	17%	0,988
	Filles	12%	18%	17%	18%	18%	1,005
	Garçons	11%	16%	15%	15%	16%	0,975

Annexe n° 9 : CMR Cycle fondamental-Elémentaire

Indicateur	Niveau de déclinaison	Valeur référence 2012	Valeur cible 2015	Réalisé			Ecart = Réalisé 2015 - Cible 2015
				2013	2014	2015	
QUALITE AMELIOREE							
Taux de promotion à l'élémentaire	Total	87,40%		89,30%	87,60%	65,40%	65,40%
	Filles	87,50%		89,70%	88,06%	66,60%	66,60%
	Garçons	87,30%		88,90%	87,11%	64,20%	64,20%
Taux d'abandon à l'élémentaire	Total	9,80%		7,70%	9,62%	23,10%	23,10%
	Filles	9,70%		7,40%	9,24%	22,70%	22,70%
	Garçons	9,80%		8,00%	10,02%	23,60%	23,60%
Taux de redoublement à l'élémentaire	Total	2,80%		2,79%	2,79%	11,50%	11,50%
	Filles	2,80%		2,90%	2,70%	10,80%	10,80%
	Garçons	2,90%		3,10%	2,87%	12,20%	12,20%
Taux d'achèvement à l'élémentaire	Total	69,20%	73,20%	72,50%	62,50%	61,00%	-12,20%
	Filles	73,80%	79,60%	78,00%	67,90%	66,50%	-13,10%
	Garçons	64,9%	67,40%	67,40%	57,30%	55,80%	-11,60%
Taux de réussite au CFEE	Total	55,30%	65,00%	33,90%	34,00%	37,97%	-27,03%
	Filles	52,80%	65,00%	31,80%	33,00%	36,30%	-28,70%
	Garçons	57,90%	65,00%	36,20%	35,80%	39,90%	-25,10%
ACCES EQUITABLE							
TBS élémentaire	Total	93,9%	96,2%	91,2%	86,8%	86,60%	-9,6%
	Filles	98,3%	101,8%	95,2%	92,4%	92,60%	-9,2%
	Garçons	89,6%	90,9%	87,4%	81,5%	81,00%	-9,9%
TBA CI	Total	105,3%	112,3%	102,6%	105,0%	104,60%	-7,7%
	Filles	108,8%	106,7%	106,0%	111,0%	111,60%	4,9%
	Garçons	101,9%	117,80%	99,20%	99,40%	98,10%	-19,7%
% enfants avec handicap dans l'élémentaire	Total	5,60%		0,50%	0,50%	0,50%	0,5%
	Filles	5,80%		0,50%	0,50%	0,50%	0,5%
	Garçons	5,50%		0,60%	0,60%	0,60%	0,6%

Annexe n°10 : CMR Cycle fondamental-Moyen

Indicateur	Niveau de déclinaison	Valeur référence 2012	Valeur cible 2015	Réalisé			Ecart = Réalisé 2015 - Cible 2015
				2013	2014	2015	
QUALITE AMELIOREE							
Taux de promotion au moyen	Total	74,50%		71,80%	68,16%	65,40%	65,40%
	Filles	74,10%		71,50%	68,29%	66,60%	66,60%
	Garçons	74,80%		72,00%	68,03%	64,20%	64,20%
Taux d'abandon au moyen	Total	9,10%		8,20%	10,25%	11,50%	11,50%
	Filles	9,40%		8,00%	10,02%	10,80%	10,80%
	Garçons	8,90%		8,40%	10,45%	12,20%	12,20%
Taux de redoublement au moyen	Total	16,40%		20,00%	21,59%	23,10%	23,10%
	Filles	16,50%		20,40%	21,69%	22,70%	22,70%
	Garçons	16,30%		19,60%	21,50%	23,60%	23,60%
Taux d'achèvement au moyen	Total	35,60%	57,50%	38,20%	41,80%	40,50%	-17,00%
	Filles	34,30%	58,30%	37,20%	42,30%	42,10%	-16,20%
	Garçons	36,80%	56,80%	39,20%	41,40%	39,10%	-17,70%
Taux de réussite au BFEM	Total	59,60%	65,10%	41,20%	42,50%	43,2%	-21,90%
	Filles	54,30%	67,90%	36,40%	39,00%	39,2%	-28,67%
	Garçons	64,80%	62,20%	46,10%	46,30%	47,6%	-14,59%
ACCES EQUITABLE							
TT 6^{ème}	Total	88,8%	96,4%	87,0%	86,60%	86,30%	-10,1%
	Filles	87,6%	95,9%	85,8%	85,90%	86,70%	-9,2%
	Garçons	90,0%	96,9%	88,4%	87,40%	85,90%	-9,9%
TBS au Moyen	Total	58,1%	63,7%	61,8%	59,5%	60,00%	-3,7%
	Filles	57,8%	63,0%	63,4%	62,3%	63,50%	0,5%
	Garçons	58,5%	64,40%	60,30%	57,00%	56,70%	-7,7%
Indice de parité TBS au moyen	F/G	0,97	1,1	1,04	1,1	1,12	2,0%
% enfants avec handicap dans le Moyen	Total	1,60%		0,60%	0,60%	0,80%	0,80%
	Filles	1,60%		0,60%	0,60%	0,80%	0,80%
	Garçons	1,60%		0,60%	0,60%	0,90%	0,90%

Annexe n°11 : CMR Cycle ESG

Indicateur	Niveau de déclinaison	Valeur référence 2012	Valeur cible 2015	Réalisé			Ecart = Réalisé 2015 - Cible 2015
				2013	2014	2015	
QUALITE AMELIOREE							
Taux de redoublement au secondaire	Total	19,50%		21,90%	23,10%	23,60%	23,60%
	Filles	18,10%		22,50%	23,50%	24,10%	24,10%
	Garçons	20,60%		21,40%	22,70%	23,10%	23,10%
Taux de réussite au BAC	Total	38,10%	40,00%	38,50%	31,80%	31,80%	-8,20%
	Filles	36,30%	40,00%	35,80%	29,10%	28,9%	-11,10%
	Garçons	39,40%	40,00%	40,70%	34,10%	34,3%	-5,70%
%élèves seconde dans les séries scientifiques	Total	32,60%	40%	28,90%	29%	28,60%	-11%
	Filles	35,70%	35%	24,80%	26,30%	25,80%	-9%
	Garçons	28,70%	45%	32,30%	31,40%	31,20%	-13,80%
% d'élèves dans les séries scientifiques	Total	7,30%		7,30%	7,30%	7,30%	7,30%
	Filles	5,70%		5,60%	5,90%	6%	6%
	Garçons	8,80%		8,80%	8,70%	8,60%	8,60%
ACCES EQUITABLE							
TT 2 nd e	Total	65,0%	62,20%	59,9%	54,9%	55,90%	-6,1%
	Filles	62,2%	60,0%	57,5%	53,0%	54,50%	-5,5%
	Garçons	67,6%	65,0%	62,2%	56,7%	57,20%	-7,8%
TBS Secondaire	Total	26,00%	25,80%	27,80%	32%	34,10%	8,3%
	Filles	23%	24,50%	24%	29,70%	32,60%	8,1%
	Garçons	28,80%	27,10%	31,90%	34,20%	35,60%	8,4%
% enfants avec handicap dans le Secondaire	Total	2,10%		0,40%	0,60%	0,60%	0,6%
	Filles	1,90%		0,30%	0,60%	0,60%	0,6%
	Garçons	2,40%		0,40%	0,60%	0,70%	0,7%

Annexe n°12 : CMR Cycle EBJA

Indicateur	Niveau de déclinaison	Valeur référence 2012	Valeur cible 2015	Réalisé			Ecart = Réalisé 2015 - Cible 2015
				2013	2014	2015	
ACCES EQUITABLE							
% de femmes (ou filles) dans les CAF	Filles/Femmes	84,50%	75,30%	75,37%	92,47%	91,13%	16,6%
% de filles dans les ECB	Filles	NR	83,50%	61,19%	61,31%	66,40%	-17%

Tableau n° 21: CMR Cycle FPT

Indicateur	Niveau de déclinaison	Valeur référence 2012	Valeur cible 2015	Réalisé			Ecart = Réalisé 2015 - Cible 2015
				2013	2014	2015	
ACCES EQUITABLE							
% de filles dans les effectifs des filières Sciences et Techniques Industrielles (STI)	Filles	8,00%	15,00%	2,00%	2,50%	2,50%	-12,5%

Annexe n°13 : CMR Cycle fondamental-Elémentaire

Indicateur	Niveau de déclinaison	Valeur référence 2012	Valeur cible 2015	Réalisé			Ecart = Réalisé 2015 - Cible 2015
				2013	2014	2015	
QUALITE AMELIOREE							
Taux de promotion à l'élémentaire	Total	87,40%		89,30%	87,60%	65,40%	65,40%
	Filles	87,50%		89,70%	88,06%	66,60%	66,60%
	Garçons	87,30%		88,90%	87,11%	64,20%	64,20%
Taux d'abandon à l'élémentaire	Total	9,80%		7,70%	9,62%	23,10%	23,10%
	Filles	9,70%		7,40%	9,24%	22,70%	22,70%
	Garçons	9,80%		8,00%	10,02%	23,60%	23,60%
Taux de redoublement à l'élémentaire	Total	2,80%		2,79%	2,79%	11,50%	11,50%
	Filles	2,80%		2,90%	2,70%	10,80%	10,80%
	Garçons	2,90%		3,10%	2,87%	12,20%	12,20%
ACCES EQUITABLE							
% enfants avec handicap dans l'élémentaire	Total	5,60%		0,50%	0,50%	0,50%	0,5%
	Filles	5,80%		0,50%	0,50%	0,50%	0,5%
	Garçons	5,50%		0,60%	0,60%	0,60%	0,6%

Annexe n°14 : CMR Cycle fondamental-Moyen

Indicateur	Niveau de déclinaison	Valeur référence 2012	Valeur cible 2015	Réalisé			Ecart = Réalisé 2015 - Cible 2015
				2013	2014	2015	
QUALITE AMELIOREE							
Taux de promotion au moyen	Total	74,50%		71,80%	68,16%	65,40%	65,40%
	Filles	74,10%		71,50%	68,29%	66,60%	66,60%
	Garçons	74,80%		72,00%	68,03%	64,20%	64,20%
Taux d'abandon au moyen	Total	9,10%		8,20%	10,25%	12,20%	11,50%
	Filles	9,40%		8,00%	10,02%	10,80%	10,80%
	Garçons	8,90%		8,40%	10,45%	12,20%	12,20%
Taux de redoublement au moyen	Total	16,40%		20,00%	21,59%	23,10%	23,10%
	Filles	16,50%		20,40%	21,69%	22,70%	22,70%
	Garçons	16,30%		19,60%	21,50%	23,60%	23,60%
ACCES EQUITABLE							
% enfants avec handicap dans le Moyen	Total	1,60%		0,60%	0,60%	0,80%	0,80%
	Filles	1,60%		0,60%	0,60%	0,80%	0,80%
	Garçons	1,60%		0,60%	0,60%	0,90%	0,90%

Annexe n° 15 : CMR Cycle ESG

Indicateur	Niveau de déclinaison	Valeur référence 2012	Valeur cible 2015	Réalisé			Ecart = Réalisé 2015 - Cible 2015
				2013	2014	2015	
QUALITE AMELIOREE							
Taux de redoublement au secondaire	Total	19,50%		21,90%	23,10%	23,60%	23,60%
	Filles	18,10%		22,50%	23,50%	24,10%	24,10%
	Garçons	20,60%		21,40%	22,70%	23,10%	23,10%
% d'élèves dans les séries scientifiques	Total	7,30%		7,30%	7,30%	7,30%	7,30%
	Filles	5,70%		5,60%	5,90%	6%	6%
	Garçons	8,80%		8,80%	8,70%	8,60%	8,60%
ACCES EQUITABLE							
% enfants avec handicap dans le Secondaire	Total	2,10%		0,40%	0,60%	0,60%	0,6%
	Filles	1,90%		0,30%	0,60%	0,60%	0,6%
	Garçons	2,40%		0,40%	0,60%	0,70%	0,7%